

Louis Prud'homme

34e ANNEE

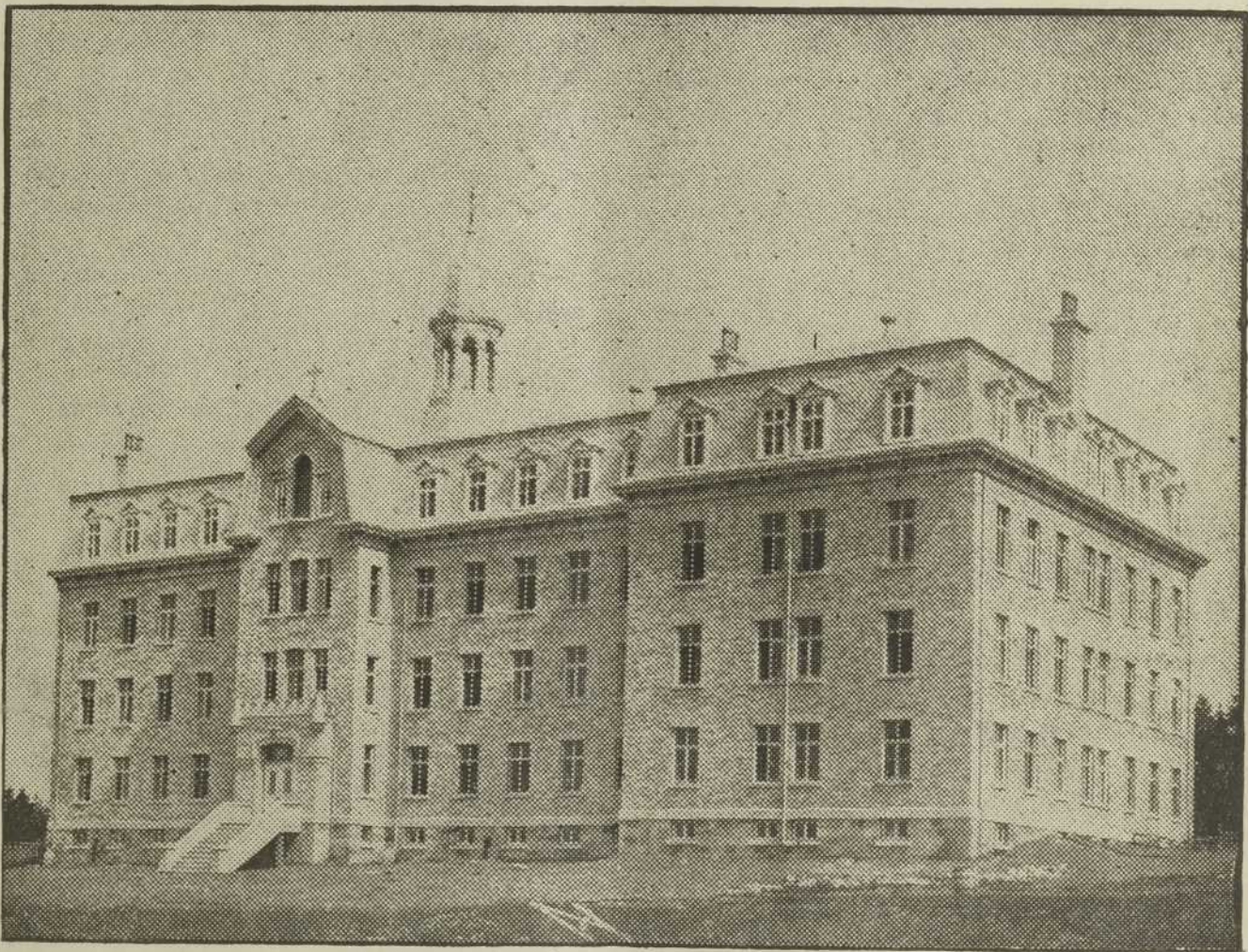
QUEBEC, SEPTEMBRE 1912

No 1

L'Enseignement Primaire

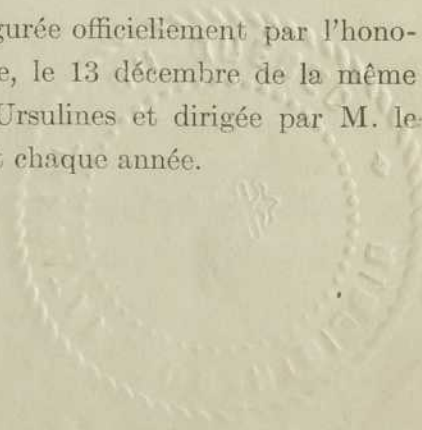
Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES, RIMOUSKI

Ouverte aux élèves-institutrices en septembre 1907 et inaugurée officiellement par l'honorable P. B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, le 13 décembre de la même année. L'école normale de Rimouski est confiée aux Dames Ursulines et dirigée par M. le chanoine F.-X. Ross, Principal. De 50 à 60 élèves la fréquentent chaque année.



Congrès de Commissaires d'Écoles

L'opportunité des conventions de commissaires d'écoles ayant été discutée dans les journaux, il y a quelques semaines, nous croyons de notre devoir de dire que cette idée fut émise par l'Inspecteur-général des écoles catholiques, dès son premier rapport, 17 octobre 1911. Voici ce que disait M. Magnan à ce propos :

“La solution du problème (le recrutement du personnel enseignant) est possible: que les commissions scolaires payent des traitements convenables, et les écoles resteront rarement fermées, faute d'instituteurs et d'institutrices diplômés. Au lieu d'offrir cent cinquante piastres à une institutrice pourvue d'un diplôme intermédiaire ou supérieur, qu'on lui offre deux cents à deux cents cinquante; au lieu d'offrir cent piastres à une personne pourvue d'un brevet élémentaire, qu'on lui offre deux cents piastres. Ce sera le bon moyen d'attirer dans l'enseignement les jeunes filles instruites, de les détourner des emplois de bureaux, de les garder chez nous.

“Mais pour en arriver là, il faut “faire l'éducation” des commissaires d'écoles. Déjà, M. le Surintendant, vous avez maintes fois rappelé à ces officiers les nombreux et importants devoirs qui leur incombent, et de cette façon, de notables progrès ont été réalisés. Comme la question du traitement des instituteurs et des institutrices semble plus abstraite, moins accessible à la masse du peuple, il faudrait, je crois, avoir recours à une saine propagande de conférences et de presse, propagande qui aurait pour but non seulement d'éclairer la population sur ses devoirs envers l'école, mais aussi de lui faire aimer notre système scolaire et de lui apprendre à en tirer le meilleur parti possible. Les amis de la tempérance, de concert avec le clergé, ont, par ce moyen, accompli des merveilles.

“Il serait facile, sous votre direction, M. le Surintendant, de réunir les commissaires d'écoles en convention régionale, et là, avec le concours du prêtre et l'aide de conférenciers compétents et éloquents, traiter la question de l'école primaire, et particulièrement celle du traitement des instituteurs et des institutrices. Ce seraient des “Croisés” de l'École primaire; et qui, parmi notre patriote clergé, nos hommes d'Etat, nos éducateurs, nos magistrats, nos journalistes et nos littérateurs vraiment canadiens-français au sens traditionnel de ce mot, refuserait de s'enrôler comme soldat de l'École catholique?”

Qu'est-ce Qu'enseigner?

Le grand secret de l'enseignement est de se mettre à la portée des enfants.—Enseigner n'est pas prouver son propre savoir, c'est chercher une formule qui l'adapte à l'intelligence à peine éclosée; c'est trouver un procédé qui mette la science au niveau d'un jugement informe et vacillant; c'est se faire humble, c'est se baisser pour prendre ces tout petits par la main.

L'Éducation athée, ses fruits

Les gouvernements prétendus républicains font fausse route en supprimant systématiquement l'idée de Dieu dans leurs manuels d'éducation. *Il serait difficile d'être plus sot* que nos modernes professeurs d'athéisme. Il n'y a pas d'éducation possible sans conscience, et il n'y a pas de conscience, sans un idéal divin. On a semé cette graine de matérialisme depuis vingt ans surtout, et l'on récolte aujourd'hui le règne des apaches et des anarchistes.

C. FLAMMARION

Voilà cependant un savant qui n'est pas suspect d'amour excessif de la religion.

PEDAGOGIE

LE PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Le premier Congrès de la langue française au Canada a été tenu à Québec, berceau de la nationalité canadienne-française, du 24 au 30 juin. Cet événement a répondu à l'attente de la masse du peuple de notre province et de tous les délégués de l'Ouest canadien, de l'Acadie et des États-Unis, et de la mère-patrie même, la France, représentée si dignement par M. Etienne Lamy, de l'Académie française, le consul de France au Canada, M. Bonin, l'abbé Thellier de Poncheville et le poète Zidler.

Pendant les huit jours qu'a duré le Congrès, se sont tenues les assises "d'une race qui veut vivre". C'est pourquoi tous les groupes français d'Amérique s'étaient donné rendez-vous dans l'antique cité de Champlain, où ils ont été en quelque sorte passés en revue par les chefs de la nation.

Dans son discours de clôture, le distingué président du Congrès, S. G. Mgr P.-E. Roy, a eu raison de dire:

"Le Congrès va finir!

"Et nous nous consolerions difficilement de le voir finir, si nous n'avions le ferme espoir que ses effets bienfaisants dureront.

"Tant d'espérances se sont ravivées à la flamme du foyer national; tant de volontés abattues se sont remontées et tendues, comme des ressorts encore souples, pour des efforts nouveaux, le verbe de chez nous a éclaté en de si fiers accents, une telle sève de vie a bouillonné dans l'âme française de l'Amérique, que, en vérité, je ne puis me résigner à penser que cette fin de Congrès est un déclin, mais que je me sens porté à la saluer comme une aurore".

Témoin actif du Congrès, il est de notre devoir de déclarer qu'il a rempli la mission que les organisateurs lui avaient confiée. N'aurait-il que réuni dans une même pensée de fierté nationale des milliers de représentants de notre race; n'aurait-il que fourni l'occasion aux Canadiens français et aux Acadiens du Canada et des États-Unis de revendiquer leurs droits; n'aurait-il que permis au clergé et au peuple canadien d'affirmer bien haut que la langue française et la religion catholique sont inséparables en Amérique, que déjà le Congrès mériterait tout le bien qu'on en a dit.

Mais il a fait plus; et c'est dans les sections d'études surtout où le véritable but du Congrès s'est réalisé. Dans chacune de ces sections, un grand nombre de travaux ont été lus, discutés et des vœux adoptés. En qualité de secrétaire de la section pédagogique, il nous a été donné

d'apprécier la valeur réelle de plusieurs travaux que les éducateurs préparèrent au cours de l'année scolaire. Les vœux de la section pédagogique, que nous publions plus loin, prouvent l'efficacité des débats de cette section. Il en a été de même dans toutes les autres sections.

Il nous est agréable de dire que l'Instruction publique a eu sa large part des honneurs pendant le Congrès. La section pédagogique fut présidée par l'honorable M. De LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, qui présida également l'une des séances solennelles, au manège militaire, celle du mardi 25 juin. C'est à cette séance que parla l'illustre académicien M. Etienne Lamy. A cette réunion, où assistaient au moins sept mille personnes, M. le Surintendant prononça un discours fort remarquable. Nous publierons cette belle page, dans la livraison d'octobre.

Le premier Congrès de la Langue française au Canada a été un immense et glorieux hommage rendu à l'âme même de la race à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir, hommage rendu par les représentants les plus autorisés de l'Eglise, de l'Etat et du Peuple; ce congrès a aussi fourni l'occasion de revendications fermes, énergiques, mais loyales et respectueuses.

Il convient de féliciter bien haut les organisateurs de cette convention vraiment nationale, et tout particulièrement son distingué président, Mgr Roy, et son actif et zélé secrétaire, le promoteur du congrès, M. Adju-tor Rivard.

Et la reconnaissance de tous les Canadiens français va aussi à Sir Lomer Gouin, le premier ministre de la province de Québec, qui a non seulement honoré le Congrès de sa présence et de sa parole, mais qui a participé d'une façon si effective à son organisation en faisant souscrire à son gouvernement en faveur de ce congrès, la somme royale de dix mille piastres.

Le premier ministre a donné là un noble exemple de patriotisme, fort remarqué par ses compatriotes du Canada et des Etats-Unis.

C.-J. MAGNAN

LE PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE

VŒUX DE LA SECTION PEDAGOGIQUE (*Enseignement primaire*) (1)

PREMIER VŒU

(*Le certificat d'études*)

Attendu qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école après la quatrième année:

(1) Pour les vœux relatifs à l'Enseignement secondaire, voir le compte-rendu officiel du Congrès.

Attendu que cette scolarité écourtée nuit au progrès de l'enseignement de la langue française;

Ce Congrès désire que le vœu suivant, adopté lors d'un récent congrès des inspecteurs primaires d'écoles catholique de la Province de Québec, soit considéré favorablement par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

"Qu'un certificat d'études pourra être accordé, après examen spécial, (1) aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années ou les quatre années du cours élémentaire du programme du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(2) Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours intermédiaire;

(3) Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours supérieur".

DEUXIEME VŒU

(Le traitement des instituteurs et des institutrices)

Attendu que les municipalités scolaires ne rémunèrent pas suffisamment les services de nos instituteurs et de nos institutrices primaires, le Premier Congrès de la Langue française émet le vœu:

"Qu'une campagne soit organisée par toute la province de Québec avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité pour le relèvement des salaires alloués aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles".

TROISIEME VŒU

(Congrès pédagogiques de langue française et écoles normales bilingues catholiques dans les Provinces Maritimes)

Attendu que dans l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, les instituteurs n'ont pas tous les moyens requis pour bien apprendre le français, le Premier Congrès de la Langue Française au Canada émet les vœux suivants:

(1) "Que les congrès pédagogiques de langue française des instituteurs acadiens reçoivent de leur gouvernement respectif et de la population en général tout l'encouragement qu'ils méritent afin de développer la culture professionnelle des instituteurs bilingues;

(2) "Que l'on travaille à la création d'une école normale bilingue catholique, dans chaque province si possible, ou au moins à la création d'une section pédagogique bilingue qui puisse fournir des maîtres compétents pour l'enseignement du français".

QUATRIEME VŒU

(Le français dans les écoles de l'Alberta)

Attendu que dans l'Alberta l'on ne donne pas à la langue française la place à laquelle elle a droit, le Premier Congrès de la Langue Française au Canada émet le vœu :

(1) "Que l'élément français de l'Alberta et de la Saskatchewan, s'appuyant sur la loi, ne se contente pas d'une demi-heure de français dans les écoles, mais qu'il voie à ce qu'un cours primaire en français soit donné partout où la chose est possible;

(2) "Que l'on demande la création d'écoles normales bilingues catholiques et la nomination d'inspecteurs bilingues catholiques;

(3) "Que l'on pousse la jeunesse étudiante de Québec vers la carrière pleine d'avenir de l'enseignement dans l'Ouest, que l'on fasse également des efforts pour envoyer des jeunes de l'Ouest se préparer dans Québec pour devenir là-bas des instituteurs bilingues".

CINQUIEME VŒU

(Droits égaux du français et de l'anglais dans les écoles où les élèves canadiens-français et acadiens sont en nombre suffisants)

Attendu que le Canada est une confédération anglo-française dans laquelle deux langues, la langue française et la langue anglaise, ont des droits égaux devant la constitution fédérale;

Attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays;

Attendu qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre pour les relations nécessaires entre les compatriotes de nationalité différente; le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu;

"Que partout où se trouvent des groupements assez importants des descendants des Français ou des Acadiens, on les autorise à organiser des écoles bilingues sur un plan rationnel, admis par les pédagogues les plus renommés;

"Que dans ce système on mette à la base la connaissance de la langue maternelle, qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde;

"Que la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme;

"Que l'on tienne compte de la langue française dans tous les examens officiels, et qu'il soit loisible au candidat d'écrire les différentes compositions dans sa langue maternelle".

SIXIEME VŒU

(*Le français dans l'Ontario*)

“Attendu que l'Ontario souffre d'une façon particulière, le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu:

(1) “Que ce Congrès demande aux enfants des écoles françaises de l'Amérique du Nord de réciter tous les jours un “Ave” suivi d'une invocation au Cœur Sacré de Jésus, pour la sauvegarde des écoles bilingues d'Amérique;

(2) “Qu'il demande aussi de mettre à la place d'honneur dans ces mêmes écoles sinon dans chaque classe, une image ou une statue du Sacré-Cœur;

(3) “Que ce Congrès demande à la presse française de l'Amérique de protester contre la réduction du français dans nos écoles primaires d'Ontario et contre la double inspection des inspecteurs anglais et canadiens-français;

(4) “Que ce Congrès favorise la fondation d'une faculté pédagogique à l'Université d'Ottawa et qu'on y dirige, après sa fondation, des jeunes gens dûment qualifiés au double point de vue intellectuel et moral”.

SEPTIEME VŒU

(*Le “Bulletin du Parler français” à l'école*)

Attendu qu'il est essentiel pour toute réforme efficace du parler populaire d'appliquer son attention à l'école primaire, le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu:

(1) “Que la Société du Parler Français réunisse en fascicules les pages d'anglicismes déjà publiées, pour les distribuer aux enfants des écoles;

(2) “Que *Le Bulletin du parler français* soit adressé à toutes les écoles de la Province au même titre et aux mêmes conditions que *L'Enseignement Primaire*, de telle sorte que les instituteurs et les institutrices soient tous mis en demeure d'étudier les pages d'anglicismes et les listes lexicologiques qui seront publiées à l'avenir”.

HUITIEME VŒU

(*La correction du parler de la conversation à l'école*)

Attendu que la correction du parler de la conversation à l'école primaire laisse à désirer, le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu:

(1) "Que nos grammaires deviennent de plus en plus de véritables cours de langue française, qu'elles contiennent plus de gravures, plus d'exercices de langage, plus de groupements de mots autour d'une même idée et plus d'exercices de composition;

(2) "Que les professeurs surveillent constamment leur propre langage et celui de leurs élèves toutes les fois qu'ils sont en contact avec eux;

(3) "Que l'on favorise dans toutes les écoles élémentaires où la chose est possible la création de cercles "du bon parler";

(4) "Que l'on encourage, par des bons points et par d'autres récompenses, les élèves qui font des efforts pour parler correctement".

NEUVIEME VŒU

(Le parler populaire franco-canadien)

Attendu que l'enseignement primaire doit avoir pour but d'enseigner d'abord la langue française vivante, plutôt que la langue livresque et étroitement académique;

Attendu que l'école doit faire de notre parler un langage qui réponde à la fois aux enseignements de la tradition, à l'évolution naturelle de l'idiome, aux exigences des conditions sociales nouvelles, et au génie de la langue;

Attendu que les parlers populaires sont, d'ailleurs, les sources vives où les langues classiques doivent puiser pour vivre et pour s'enrichir;

Le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu:

"Que les instituteurs soient attentifs à l'avantage pédagogique et pratique d'observer et d'utiliser tout ce qui dans le parler populaire franco-canadien peut venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle".

DIXIEME VŒU

(Les bibliothèques scolaires)

Attendu que la création de bibliothèques dans toutes nos écoles primaires propagera le goût de la lecture française, le Premier Congrès de la Langue Française émet le vœu:

(1) "Que ce Congrès prie le gouvernement de la Province de se rendre à la demande du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui sollicite avec instance la création des bibliothèques scolaires dans les écoles primaires;

(2) "Demande respectueusement aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre".

VŒUX COMMUNS AUX SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(L'enseignement bilingue)

Attendu que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec dévouement, produit les plus heureux résultats;

Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays;

Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie;

Le Premier Congrès de la Langue Française au Canada émet le vœu:

(1) "Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction; que dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser;

(2) "Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforçons d'acquiescer généralement une plus parfaite prononciation;

(3) "Que la langue française devienne en honneur dans tout le Dominion comme l'est déjà l'anglais dans la Province de Québec;

(4) "Que, tout en cultivant la langue qui lui est étrangère, chacun fasse une étude plus approfondie et garde toujours l'amour et le culte privilégiés de sa langue maternelle".

(Les livres de bibliothèques)

Attendu que la lecture est un des meilleurs moyens de compléter l'éducation;

Le Congrès émet le vœu:

(1) "Que l'on ne mette dans les bibliothèques que des ouvrages propres à former l'esprit, à élever l'âme, et "écrits de main d'ouvrier;"

(2) "Que l'on donne la plus grande attention au choix de ces livres, que l'on fasse appel pour cela à toutes les compétences;

(3) "Que l'on ait, dans ce choix, grand souci du style et de la langue;

(4) "Que l'on fasse une bonne place dans les bibliothèques aux ouvrages canadiens, notamment à ceux d'histoire;

(5) "Que le revenu de l'abonnement soit exclusivement consacré au renouvellement de la bibliothèque;

(6) "Que l'on place à la tête des bibliothèques les personnes les plus compétentes et les plus zélées, et que celles-ci puissent largement se consacrer à leur œuvre, surveiller les lectures par classes et les lectures individuelles, etc".

(Un prix du Parler français)

Attendu :

(1) "Que la fondation d'un prix du Parler français serait de nature à attirer l'attention des élèves et des maîtres, ainsi que des parents, sur le soin qu'il convient d'apporter à la correction de notre langage ;

(2) "Que ce prix du Parler français serait un puissant moyen de perpétuer chez notre peuple le souvenir du présent Congrès et de contribuer à la réalisation de l'un de ses principaux désirs, qui est l'épuration et le perfectionnement de notre parler ;

Le Congrès émet le vœu :

"Que dans toutes les classes de nos écoles primaires, de nos maisons d'enseignement secondaire, les municipalités scolaires ou les autorités des collèges et des couvents, suivant le cas, veuillent bien fonder, si elles ne l'ont déjà fait, un prix du parler français pour récompenser les élèves qui, habituellement et durant tout le cours de l'année scolaire, se distingueront le plus par un parler correct, purgé de tout anglicisme, nettement articulé et libre de tout accent".

Notre organisation Scolaire

AVANT-PROPOS

A la demande de M. le directeur de *L'Enseignement Primaire* nous commençons, avec le présent exemplaire, une brève esquisse de l'organisation scolaire de la province de Québec. Ce travail avait déjà été fait en 1905, par M. Paul de Cazes, ex-secrétaire du département de l'Instruction publique, pour être distribué à l'exposition d'Anvers, en Belgique. Mais, comme il s'est produit des améliorations très notables depuis cette date, grâce à la politique progressive du Gouvernement, nous croyons rendre service au personnel enseignant, et à tous ceux qu'intéresse le mouvement scolaire du Bas-Canada, en mettant au point l'opuscule de M. de Cazes, lequel, soit dit en passant, a bien voulu nous autoriser à cette fin.

Pour être à la hauteur de sa mission tout instituteur doit bien connaître non seulement l'administration scolaire qui nous régit, mais aussi les principaux faits historiques s'y rapportant, afin de mieux comprendre pourquoi nous devons tenir au maintien, tout en l'améliorant, du système actuel.

Dans le "Précis historique" du 1er chapitre de cette étude, on verra combien de tentatives furent faites, pendant près d'un siècle après la cession du Canada à l'Angleterre, pour nous imposer des écoles que l'esprit catholique et le patriotisme éclairé de nos pères, soutenus par les enseignements admirables du clergé, repoussèrent avec énergie.

Ce n'est qu'en 1841 (il y a donc moins de 75 ans) que fut adoptée la loi qui contient les principales dispositions de celle qui nous régit actuellement. Mais, ce n'est à bien dire que depuis 1867, date de la Confédération des provinces, que celle de Québec, ayant alors la libre administration de ses écoles, a pu compléter la législation scolaire adoptée sous Lord Sydenham.

Les progrès accomplis depuis cette date sont considérables, surtout depuis l'avènement au pouvoir du Gouvernement actuel, dont l'une des préoccupations les plus manifestes est sans contredit l'instruction du peuple et l'amélioration du sort du corps enseignant. Maintes fondations récentes et l'ouverture de crédits généreux, sont des preuves tangibles du dévouement et de l'intérêt qu'il porte aux œuvres scolaires.

Malgré cela, il se rencontre encore des esprits chagrins qui ne perdent pas une occasion de déprécier notre système éducationnel et de verser un pleur sur son inefficacité; tandis que d'autres, heureusement assez rares, font d'amers reproches à ceux qui détiennent les rênes du pouvoir, parce que ceux-ci ne leur payent pas une rente viagère que leur état de service ne leur permet pas de toucher.

Rendons justice à qui justice est due. Par un clair exposé, nous voulons faire voir comment est constitué notre système scolaire et les innovations aussi nombreuses qu'heureuses qui ont été effectuées ces années dernières, lesquelles sont appelées à produire, dans un avenir rapproché, les résultats les plus encourageants pour le développement intellectuel de la jeunesse étudiante, en lui ouvrant de nouveaux horizons.

Enfin, nous clorons cette étude par un tableau montrant les crédits considérables—crédits qui ont été presque triplés depuis 1905—votés par la Législature pour l'Instruction publique en cette province, et aussi l'apport des contribuables à cette même fin.

Terminons par un trait. Un voyageur, étant de passage dans une ville où l'Etat faisait construire un édifice d'une grande valeur, alla visiter ces travaux, auxquels des centaines d'ouvriers de tous genres étaient employés. Les fondements surgissaient à peine du sol. S'adressant à un manœuvre, le voyageur lui demanda: "Pourquoi êtes-vous ici, mon ami?" —"C'est pour y faire mon salaire", lui répond plutôt rudement l'ouvrier interlocuté. Apostrophant un sculpteur, le touriste lui pose la même question. "Voyez plutôt", lui fait remarquer le chevalier du maillet et du ciseau, "j'essaie de reproduire aussi exactement que possible le dessin que vous avez sous les yeux". Allant en accoster un troisième, à qui il fit la même question, le voyageur reçut cette fière réponse: "Je voudrais que ce monument fût le plus beau de la ville et, pour y arriver, je vais y mettre tout le talent, tous les efforts et toute l'énergie dont je suis capable."

Il est un travail encore plus noble que celui-ci et qui, par conséquent, demande encore plus d'attention: c'est celui de façonner des intelligences et de former des caractères. Tout instituteur qui ne travaillerait que

pour toucher un salaire, ou cet autre dont les seuls efforts se borneraient à reproduire tant bien que mal sur le cerveau des élèves, le texte d'un livre quelconque, ne seraient certainement pas à la hauteur de leur mission. Mais, comme le troisième ouvrier, pour faire un succès de sa carrière et être un fils réellement utile à sa Patrie, il faut avoir de l'ambition, de l'enthousiasme; il faut que chaque éducateur s'efforce de faire de son école la plus belle, la plus aimée et la plus progressive de la municipalité.

L'on n'arrive pas là sans étude, sans effort; mais, comme le dit le bon Lafontaine: "Travaillez, prenez de la peine; c'est le fonds qui manque le moins".

Si le petit travail que nous commençons aujourd'hui avait pour effet d'induire quelques instituteurs à pousser plus loin leurs études(1) sur ce sujet, afin d'en faire bénéficier leurs élèves, nous serions amplement récompensé de la peine que nous sommes donnée.

G.-E. MARQUIS,

Québec, 26 juillet, 1912.

Insp. d'écoles.

L'Instruction publique dans la province de Québec

CHAPITRE I

PRECIS HISTORIQUE

I

L'Instruction publique sous la domination française

Sous le régime français il n'y eut pas d'organisation scolaire régulière au Canada et l'instruction populaire y fut laissée, presque complètement, à l'initiative de différents ordres religieux et du clergé catholique.

Les premiers, les Récollets essayèrent d'inculquer les éléments de l'instruction aux populations indigènes. Dès 1616, ils enseignaient la lecture et l'écriture, en même temps que le catéchisme, aux enfants sauvages de leurs missions. Les relations du temps mentionnent aussi que, vers 1632, deux Jésuites, les pères Lejeune et Lalemant faisaient l'école, le premier aux jeunes sauvages, le second aux enfants des premiers colons français qui fondèrent la colonie.

En 1637, les Jésuites construisaient un collège à Québec, et cinq ans après, dans la même ville, les Ursulines ouvraient la première école de filles dans la Nouvelle-France. Ces deux institutions furent les premières qui, alors qu'il n'était pas encore question d'écoles normales, donnèrent, dès 1836, des cours pédagogiques pour préparer des candidats à l'enseignement. Vingt ans plus tard, en 1857, quand les écoles normales furent instituées, c'est aux Ursulines de Québec que furent confiées les élèves de la division des filles.

(1) Nous recommandons particulièrement: *L'Instruction publique au Canada*, par l'hon. P.-J.-O. Chauveau, ancien Surintendant de l'Instruction publique; le *Mémorial de l'Éducation* du Dr Meilleur, *L'Instruction au Canada sous le régime français* par M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université Laval, et *L'Église et l'Éducation*, par Mgr L.-A. Paquet, P. A., V. G.

Puis, en 1663, Mgr de Laval, le premier évêque de Québec, établissait dans sa ville métropolitaine un grand séminaire, auquel il adjoignait, cinq ans après, le petit séminaire qui existe encore aujourd'hui. Cette maison d'éducation a donné naissance, en 1852, à l'Université Laval, qui compte depuis plusieurs années une succursale florissante à Montréal, et à laquelle la plupart des collèges classiques de la province sont affiliés.

D'autre part, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, faisait venir, en 1653, la sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice de la communauté de la Congrégation de Notre-Dame, dans le nouveau monde. Cet ordre prospère qui ouvrit sa première école dans un hangar, comptait déjà en 1747 douze maisons d'éducation de plus ou moins d'importance, établies dans les principales paroisses de la colonie.

Dès avant 1740, les Sulpiciens entretenaient aussi des écoles de garçons à Montréal.

II

L'instruction publique sous la domination anglaise

Pendant les soixante-dix premières années qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre, qui eut lieu en 1763, les progrès de l'éducation, ceux de l'instruction élémentaire surtout, furent lents dans la province de Québec. En raison des difficultés innombrables qu'éprouvaient les promoteurs de l'œuvre à obtenir les fonds suffisants pour la soutenir, à cause surtout de la mauvaise organisation des différents systèmes dont on tenta en vain l'application, l'instruction populaire fut laissée presque exclusivement à l'initiative des corporations religieuses catholiques et protestantes, des fabriques paroissiales et de certaines sociétés philanthropiques organisées pour cette fin.

Cependant, lorsqu'en 1787 le gouverneur du Canada du temps, lord Dorchester, chargea une commission de faire une enquête dans le but de chercher les moyens à prendre pour parer remède à l'insuffisance de l'instruction populaire dans le pays, il y avait déjà de vingt-quatre à trente personnes par paroisse qui savaient lire et écrire, et la plupart des villages quelque peu peuplés, avaient des écoles à peu près régulièrement organisées.

Sur le rapport que fit cette commission, la législature votait, en 1801, une loi intitulée: *Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction*. Cette loi pourvoyait à l'établissement d'une corporation permanente qui prit le nom d'*Institution Royale*. Cette corporation avait pour mission spéciale d'établir et de faire fonctionner des écoles publiques. Mais, comme les parents catholiques étaient généralement peu disposés à envoyer leurs enfants à des écoles administrées par une institution exclusivement composée de protestants et à laquelle l'évêque et le clergé catholiques avaient positivement refusé de donner leur sanction, l'*Institution Royale* fit faire peu de progrès à l'instruction publique tant qu'elle en eut la direction, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle fût définitivement abolie par la loi d'éducation de 1841.

Des commissions nommées par le gouvernement pour s'enquérir des résultats obtenus par l'*Institution Royale* ayant établi qu'ils étaient à peu près nuls, pour la population catholique française, la législature vota, en 1824, la loi dite "des écoles de fabrique", qui autorisait le curé et les marguilliers à affecter un quart des revenus de leur corporation paroissiale au soutien d'écoles placées sous leur direction exclusive.

Pendant les années qui suivirent, des tentatives furent faites pour établir un système d'enseignement de nature à satisfaire les catholiques comme les protestants. Plusieurs projets de loi adoptés à cet effet par l'Assemblée législative furent rejetés par le Conseil législatif composé de membres à la dévotion de l'Angleterre, sous prétexte qu'ils portaient atteinte aux privilèges de l'*Institution Royale*.

En 1829, une loi intitulée *Acte pour l'encouragement de l'éducation élémentaire* établissait, entre autres choses, des commissions composées de cinq membres chargées de l'administration des écoles de chaque paroisse, ainsi qu'un fonds spécial affecté à la construction des écoles et au paiement des traitements des instituteurs. Quoique très incomplète, malgré les modifications qui y furent apportées les années suivantes, cette loi est le premier essai sérieux de législation fait pour l'organisation d'un système scolaire régulier.

Pendant la session de 1835-36, l'Assemblée législative s'occupa de régler le système d'éducation encore très défectueux qui existait alors; elle adopta une nouvelle loi et vota même une allocation assez importante pour cette fin. Malheureusement la législation nouvelle, qui plaçait les écoles sous le contrôle du député du comté où elles étaient situées, fut encore une fois rejetée par le Conseil législatif. A cette même session on avait décrété l'établissement d'écoles normales à Montréal et à Québec, projet auquel il ne fut pas donné suite alors.

En 1836, le nombre des écoles primaires n'était encore que de 1,321, et celui des élèves des deux sexes qui les fréquentaient, de 30,000 environ. Néanmoins, dans son *Histoire du Canada*, M. Garneau porte à 57,000 le chiffre total des enfants recevant une instruction quelconque à cette époque, tant dans les écoles primaires du gouvernement que dans les écoles indépendantes, les collèges et les couvents.

Depuis le commencement du siècle, plusieurs collèges, devenus depuis de grandes maisons d'éducation supérieure, avaient été érigés, grâce aux efforts et au zèle des membres du clergé.

Un certain nombre de laïques distingués se dévouaient aussi à l'éducation du peuple.

Une loi adoptée par la Législature en 1841, où se trouvaient les dispositions principales de celle qui régit actuellement la province de Québec, eut pendant longtemps à lutter contre la résistance opiniâtre de la presque totalité des habitants des campagnes qui, par la législation nouvelle, se voyaient obligés, pour soutenir leurs écoles, de subir des taxes onéreuses, imposées par les conseils municipaux chargés de les administrer. Considérablement amendée plus tard par celles de 1846, qui établit les écoles séparées, et de 1849, elle eut l'effet cependant d'imprimer un essor considérable à l'instruction publique.

Ainsi, tandis qu'en 1847 il n'y avait que 1,613 écoles, fréquentés par 63,281 élèves, on comptait déjà 1,817 écoles et 68,904 élèves en 1849.

Les années suivantes, grâce à des modifications heureuses parmi lesquelles on doit compter l'établissement d'un système d'inspection régulier pour les écoles, le mouvement qui se manifestait devint plus accentué encore, puisque en 1854 le nombre des écoles était déjà de 2,795 et celui des élèves, de 119,737.

Depuis 1867, époque à laquelle la confédération canadienne fut instituée, la province de Québec ayant la libre administration de ses écoles, d'année en année des modifications de plus ou moins grande importance furent apportées dans son système scolaire. (*A suivre*).

G.-E. MARQUIS

Insp. d'écoles.

Jean-Jacques Rousseau, éducateur

Le 30 juin dernier, le gouvernement français a célébré officiellement, à Paris, le deuxième centenaire de Jean-Jacques Rousseau, "l'effronterie incarnée", suivant Louis Veillot. Cette célébration a soulevé de vives protestations par toute la France, chez les catholiques particulièrement. Comme Rousseau occupe malheureusement une large place dans l'histoire de la pédagogie, il est de notre devoir de faire connaître à nos lecteurs le triste éducateur que fut le philosophe de Genève. Nous ne saurions mieux faire pour atteindre ce but que de reproduire ici l'étude très complète de M. J. Guiraud, professeur à la faculté de Besançon, étude parue dans *La Vie Nouvelle*, organe de la jeunesse catholique de France.

Voilà ce que dit de Rousseau l'un des plus éminents professeurs français:

On a bien ri, dans l'Université, lorsqu'il y a une trentaine d'années, on chargea un professeur qui n'avait jamais su "tenir" une classe de rédiger les règlements et les programmes de la pédagogie moderne. C'est

par une erreur semblable que J.-J. Rousseau nous est présenté comme un éducateur de la jeunesse.

L'auteur déséquilibré et dépravé des *Confessions* nous dit lui-même l'éducateur indigne qu'il fut. Père de quatre enfants, il les abandonna, et quatre fois de suite avec la persévérance d'un récidiviste, il rejeta cyniquement et froidement les devoirs de la paternité. Il fut précepteur des enfants de M. de Mably, grand prévôt de Lyon; or voici comment lui-même apprécie la manière dont il s'acquitta, pendant un an, de ces fonctions. "Entre ces deux sujets, je n'avais pas besogne faite. Avec de la sagesse et du sang froid, peut-être aurais-je pu réussir; mais, faute de l'une et de l'autre, *je ne fis rien qui vaille* et mes élèves tournaient très mal. Je ne manquais pas d'assiduité, mais je manquais d'égalité, surtout de prudence. (*Confessions*)" Ce fut ce père dénaturé, ce déplorable maître qui eut la prétention de s'ériger dans l'*Emile* en éducateur.

* * *

Sa pédagogie se ressent des chimères de la philosophie du 18^e siècle. Taine a montré combien furent dangereux ces systèmes simplistes qui étudiaient l'homme abstrait et préparaient pour l'humanité *en soi* des constitutions et des lois. J.-J. Rousseau n'a pas agi autrement quand il a écrit l'*Emile*. "Il faut généraliser nos vues, dit-il, et considérer dans notre élève *l'homme en soi*". Il lui donne des préceptes généraux sans se soucier de les adapter à son caractère, au milieu où il est appelé à vivre, à son genre de vie. Or qu'est-ce qu'une éducation qui ne tient aucun compte des conditions mêmes d'existence.

A ces conceptions fausses qui étaient communes aux philosophes de ce temps, J.-J. Rousseau a ajouté les siennes, non moins chimériques, non moins funestes. "Tout est bien, sortant des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme: il aime les difformités, les monstres". On reconnaît dans cette phrase célèbre de l'*Emile* l'affirmation qui est la base du système philosophique de Rousseau. C'est aussi celui de sa pédagogie. La nature étant bonne et la civilisation mauvaise, l'éducation a, d'après lui, pour objet de préserver l'enfant des tares de la civilisation et de développer en lui les goûts et les tendances qu'il a reçus de la nature. Elle consiste non à changer le caractère et à plier le naturel, mais au contraire à le pousser aussi loin qu'il peut aller, à le cultiver, à empêcher qu'il ne dégénère; car c'est ainsi qu'un homme devient tout ce qu'il peut être et que l'ouvrage de la nature s'achève en lui par l'éducation (*Nouvelle Héloïse*, III^e partie, lettre 6).

Nous ne nous attarderons pas à montrer longuement la fausseté et le danger de pareilles affirmations. Si Rousseau avait observé ses propres enfants au lieu de s'en débarrasser, il aurait vu en eux des germes de vices et de défauts déposés en eux non certes par "l'auteur des choses"

mais par la lourde hérédité des parents et des ancêtres. Il aurait peut-être compris que l'éducation se propose précisément de redresser ces mauvaises dispositions que nous apportons en naissant et qu'elle y parvient en comprimant et en rectifiant les mouvements de la nature. (*A suivre*)

Dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme à l'école contribue-t-il au développement intégral de l'enfant

CONFERENCE DONNEE DEVANT L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE L'ECOLE NORMALE LAVAL, (25 mai 1912)

Par M. l'abbé J.-G.-O. Fleury, Ptre

Monsieur le président,

Messieurs,

Je vous avoue que je suis un peu ému de prendre la parole devant un auditoire comme celui qui m'écoute en ce moment, et sur un sujet où je mesure si bien mon incapacité.

Je me suis demandé pourquoi l'on voulait faire parler des jeunes comme nous qui avons une foule de raisons de nous taire surtout devant vous; et j'ai trouvé,—pardonnez-moi mon impertinence,—j'ai trouvé que c'était de la part des vieux, des anciens, sans doute beaucoup de bienveillance en permettant aux jeunes de se faire écouter, mais aussi plaisir de revoir des chemins souvent parcourus et curiosité de psychologues étudiant les manières de voir et de faire, les mentalités de la génération qui les suit.

J'ai vu souvent les vieux rentiers du village, chez nous, fumer leur bonne pipe de tabac canadien en faisant leur partie de dames dans les magasins, au bureau de poste ou chez le forgeron, surtout chez le forgeron. Ils rencontraient là les cultivateurs des rangs, et c'était plaisir de voir l'intérêt qu'ils portaient à toutes les choses de leur ancienne profession.

Cette petite scène de vie rurale m'est venue à l'esprit quand me prenant la tête à deux mains, je considérai que j'avais un travail à faire pour la Conférence des instituteurs, et que ce travail devait être une conférence ou du moins en porter le nom. Et cette vision fut pour moi un encouragement; je me suis dit: je ne suis qu'un jeune semeur, mais je vais parler à de vieux moissonneurs qui sont encore fortement enracinés au sol, ils ne sont pas comme les rentiers de chez nous que, dans notre charité enfantine, nous considérons comme des dévots un peu paresseux, mais ils sont, comme on dit, "attachés sus le bien", et attachés au bien, ils veulent que nous leur disions ce qui se passe ou plutôt ce que nous voyons sur le champ qui nous est confié. Alors ils corrigeront et encourageront.

Il n'est que de s'incliner et de s'exécuter.

Dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme à l'école contribue-t-il au développement intégral de l'enfant ?

Développement intégral, i.e. complet. Or, comme l'enfant est un être organisé, doué de différentes facultés, il me semble que la question revient à celle-ci : dans quelle mesure l'enseignement du catéchisme contribue-t-il au développement de toutes les facultés de l'enfant ?

Si les facultés humaines se développaient successivement et dans un ordre déterminé, la marche de l'éducation et de l'enseignement serait toute tracée, et la méthode psychologique serait la plus simple et la plus facile.

Mais il n'en est pas ainsi, car la nature travaille dans tous les sens au développement de l'enfant : toutes les facultés de l'enfant s'accroissent parallèlement tous les jours ; chaque faculté en exercice demande le concours des autres facultés. L'enfant dans son intelligence et dans sa volonté, ne se construit donc pas de pièces et de morceaux, mais il s'ouvre à la vie et s'épanouit par toutes ses puissances.

La vie se manifeste d'abord par la sensibilité physique, et l'instinct paraît déterminer les premiers actes de l'enfant. Mais l'enfant ne tarde pas à s'élever au-dessus de cette direction instinctive : son regard, d'abord indifférent, finit par s'attacher sur les choses et les visages qui se présentent à lui le plus fréquemment ; on reconnaît bientôt le premier réveil de la sympathie, puis des joies qui ne tendent pas seulement à la satisfaction matérielle : c'est une âme qui s'éveille.

L'observation réelle, intelligente, est tardive chez l'enfant. Voir et reconnaître après avoir vu, c'est de la sensibilité ; observer tient à l'intelligence, et demande une certaine maturité d'esprit. Et dans les premières années de la vie, plus que l'observation réglée et commandée, l'expérience instinctive, irréfléchie sert à l'acquisition des connaissances.

Mais la nature travaille chez l'enfant avec une grande rapidité : elle ébauche tout à grands traits, puis parfait son ouvrage par des retouches successives.

Cette marche de la nature est une précieuse indication pour les éducateurs. Ils n'enseigneront pas trop tôt ni trop vite, car ils entraveraient le développement de l'enfant au lieu de le favoriser. Ce que nous pouvons apprendre à un enfant est bien peu de chose si on le compare à ce qu'il apprend tout seul en regardant, en entendant, en reconnaissant. Nous nous plaignons quelque fois de sa mobilité ; mais cette mobilité lui est nécessaire pour l'acquisition rapide d'une foule d'idées sur le monde extérieur. De tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend, l'enfant ne prend que ce qui lui est nécessaire pour le moment présent ; mais toutes ces sensations se succèdent, s'accumulent, et finissent par lui donner une grande quantité d'idées claires qu'il a acquises avec une rapidité qui étonne.

Par la sensibilité, nous arrivons chez l'enfant à la sympathie, et par la sympathie à l'imitation. La sympathie devenue de l'affection, de l'amour, est le fondement de l'éducation morale, et, avec l'imitation, nous donne une grande prise sur l'enfant.

L'un des faits intellectuels les plus précoces chez l'enfant, c'est la volonté; lorsqu'il était tout jeune, il demandait par des cris ou refusait par ses gestes. Ces actes ne sont pas tout à fait instinctifs, puisqu'il dédaigne souvent ce qu'il avait demandé avec persistance, si on le fait attendre trop longtemps à son gré.

La mémoire se manifeste aussi de bonne heure chez l'enfant; mais la mémoire des jeunes enfants n'est pas de même nature, quant à l'opération, que celle des jeunes gens et des adultes; les adultes confient surtout des idées à la mémoire; les instruments de la pensée sont pour eux des mots, des signes abstraits, exprimant ou représentant des objets, des qualités, des rapports ou des jugements. Les enfants eux ne se rendent compte de leurs sensations que par le rappel des images des objets, et pendant longtemps ils ne donnent aucun sens aux mots. Pour eux le mot c'est seulement un son.

Les facultés qui tiennent au jugement se développant les dernières, il y a des inconvénients à trop raisonner avec les enfants. On s'empare mieux de leur volonté par la fermeté et l'affection que par le raisonnement. Il vaut mieux, et c'est plus facile, créer en eux des habitudes que poser des principes sur des bases plus ou moins solides; en effet, la première éducation consiste surtout dans la formation de bonnes habitudes.

Mais, nous le répétons, la date relative de naissance des facultés humaines n'est pas bien précise; ces facultés n'agissent pas isolément, et elles varient en intensité selon les individus.

Je demande pardon à nos vieux pédagogues de cette digression dans la pédagogie psychologique, ne fulminez pas encore l'excommunication contre un profane qui ferait bien mieux de se taire, mais qu'on a voulu faire parler, et qui n'a que sa bonne foi et son inexpérience.

J'ai cru qu'il n'était pas inutile de vous présenter la matière sur laquelle nous avons à travailler: l'enfant tel qu'il est quand il arrive à l'école. C'est un homme puisqu'il est un animal raisonnable, i.e. un animal qui peut ou plutôt qui pourra raisonner; ses facultés surtout les intellectuelles et les morales sont, pour ainsi dire, à l'état embryonnaire.

Dans quelle mesure donc l'enseignement du catéchisme contribuera-t-il au développement de l'enfant?

Permettez-moi de laisser immédiatement de côté les facultés physiques et intellectuelles que les autres matières du programme sont appelées à développer d'une manière plus particulière, je ne m'occuperai que du développement moral.

Le catéchisme enseigne à l'enfant le respect de l'autorité et l'amour de la vérité, ou, si vous voulez, l'obéissance et la véracité.

Or l'obéissance et la véracité sont les deux premiers et principaux facteurs du caractère de l'enfant.

Donc l'enseignement du catéchisme contribue pour une large part dans la formation du caractère de l'enfant.

Or le caractère, comme a dit quelqu'un, c'est tout l'homme moral.

Donc l'enseignement du catéchisme contribue largement à la formation, au développement intégral moral de l'enfant; et il contribue à ce développement, à cette formation si importante, en enseignant à l'enfant l'obéissance et la véracité.

Et d'abord le catéchisme enseigne à l'enfant l'obéissance et la véracité.

Le catéchisme fait connaître à l'enfant l'Être infiniment parfait, Dieu; il le lui fait aimer et servir; il lui fait connaître nos devoirs envers Dieu, envers nos semblables et envers nous-mêmes.

L'amour pousse à l'imitation. L'enfant connaissant Dieu, saura que Dieu, la Vérité même, s'est fait obéissant jusqu'à la mort; l'aimant il voudra l'imiter dans la mesure de ses forces; le connaissant et l'aimant, il acceptera son autorité et voudra accomplir ses préceptes, ses commandements, il voudra le servir.

Dieu est obéissant et vérace; Dieu demande à l'enfant comme à tous les hommes le respect, l'amour, l'obéissance. L'homme et l'enfant obéissent à Dieu parce que Dieu est le Maître, et respectent la vérité parce que Dieu est la Vérité éternelle, la Justice éternelle, et qu'Il nous a fait un commandement de respecter toujours la vérité.—Celui qui dit fausement, qui agit fausement insulte Dieu; celui qui n'obéit pas, qui se révolte, ne reconnaît pas Dieu, n'aime pas Dieu.

Donc, le catéchisme qui enseigne à l'enfant à connaître et à aimer Dieu, par là même lui enseigne l'obéissance et la véracité ou l'amour de la vérité.

Or l'obéissance et la véracité sont les deux principaux facteurs dans la formation du caractère de l'enfant. (*A suivre*)

HYGIENE

Conférence sur la tuberculose donnée par M. le Docteur J.-E. Dubé, Médecin de l'Hôtel-Dieu, aux institutrices catholiques de Montréal, 17 mai 1912

Je remercie celle d'entre vous qui m'a invité à venir prendre la parole pendant votre congrès. C'est ainsi que j'aurai eu l'avantage d'entendre les deux conférences si bien faites par Milles Morrison et Morgan que je félicite sincèrement.

Mesdames, j'ai déjà à mon acquis, un bon nombre de conférences sur l'hygiène, toujours. Je dois dire que si j'éprouve peu un de gêne chaque fois; chaque fois aussi, j'ai des plaisirs variés. Oui, j'ai une joie

plus ou moins grande à répandre les idées saines suivant l'auditoire que j'ai devant moi.

Je parle aux enfants de préférence aux adultes, parce qu'ils n'ont pas encore les préjugés qui empêchent ces derniers de comprendre. Si vous parlez microbes à un homme de quarante ans et qu'il acquiesce, remerciez-le; mais ne perdez pas votre temps à le convaincre, s'il argumente; ce serait trop long et il y a mieux à faire. Oui, il y a mieux à faire et plus vite, avec les enfants.

C'est vous dire, Mesdames, quelle hâte j'ai de vous parler d'hygiène, à vous qui avez nos enfants à former et à instruire. Je suis instituteur moi-même et j'ai des élèves en médecine. Mes enfants sont plus grands que les vôtres, voilà tout.

Nous allons donc avoir une consultation entre collègues pour mieux trouver le grand moyen de sauver notre race. S'il s'agissait de grammaire, d'histoire, je vous écouterais, mais puisqu'il s'agit de médecine vous avez voulu m'accorder la parole et je m'explique.

Mademoiselle Bibaud vient de vous dire que j'avais fait beaucoup de choses pour l'œuvre de la Tempérance, c'est vrai, j'ai surtout beaucoup parlé à travers notre belle Province de Québec. Je crois, même, que ma parole de médecin a fait quelque bien. Je serais très heureux, cependant de voir un confrère prendre ma succession et continuer mon travail que je me vois forcé de restreindre à une campagne de tempérance au lit des malades de l'Hôtel-Dieu. Les pauvres que l'alcool empoisonne et couche sur un lit d'hôpital en profitent un peu; mais c'est beaucoup plus aux étudiants en médecine qu'à ces malades que je m'adresse.

J'espère que les élèves qui m'écoutent, seront plus sobres, qu'ils n'utiliseront pas l'alcool comme médicament et deviendront les champions de la Tempérance.

Je vous engage donc à former des générations de sobres. Dites de plus à vos élèves et à votre entourage, qu'il est absolument faux de répéter comme le font nos journaux et les buvetiers, que, depuis l'application de la loi de fermeture des bars de bonne heure, il y a plus d'ivrognes qu'avant l'application de cette loi. Ces braves gens ont même l'effronterie de donner des chiffres statistiques qu'ils obtiennent des employés de la cour du Recorder. La vérité, la voici: Avant le premier mai 1911, on conduisait devant ce magistrat les seuls ivrognes qui causaient du tapage, les autres étaient renvoyés. Depuis cette date, le Chef de Police a ordonné de conduire devant le Recorder tous les ivrognes arrêtés. Or si on consulte les statistiques, on voit immédiatement que le nombre d'ivrognes arrêtés après la nouvelle loi est beaucoup moins fort que celui des ivrognes conduits au poste avant cette date. Seulement il faut avoir soin de comparer le nombre total des ivrognes arrêtés avant comme après. Puisque je dois vous entretenir de la tuberculose, je commence.

Vous connaissez les synonymes de tuberculose pulmonaire: pulmonie, phtisie, poitrinaire. Pour mieux faire comprendre le rôle du microbe de cette maladie, je préfère vous dire ce que l'on pensait de la tuberculose avant la découverte de son agent infectieux par un savant allemand, Koch, en 1882 et ce qu'elle est devenue depuis. Avant Koch, la tuberculose était héréditaire et incurable; depuis elle est non-héréditaire, contagieuse et curable.

Avant la découverte de Koch, un savant français: Villemin, avait deviné et prouvé la contagiosité de la tuberculose pulmonaire sans pouvoir en faire connaître le germe qu'il soupçonnait déjà.

Les anciens croyaient à l'hérédité de la tuberculose parce que des familles entières de père en fils succombaient à cette maladie. On expliquait alors, par l'hérédité, ce qui s'explique encore mieux aujourd'hui par la contagion. Le père ou la mère transmettent plus facilement leur maladie à leurs enfants qu'aux autres; le premier, en crachant par terre et la seconde par les baisers qu'elle leur distribue.

C'est en effet dans les crachats que la bacille de Koch fourmille et c'est par le crachat pulvérisé et poussé par le vent que le germe pénètre dans nos voies respiratoires. Depuis la découverte de Koch, nous avons appris à reconnaître, à traiter, et souvent à guérir la tuberculose des méninges de la peau, des ganglioses du cou, de la plèvre du péritoine, des reins, de la vessie, des articulations des os; alors qu'autrefois on ne voyait pas le lien de parenté entre certaines lésions de nos organes. La méningite, les écrouelles, la scrofule, la pleurésie, la coxalgie, la carie de la colonne vertébrale, la tumeur blanche du genou, le spina-ventosa, etc., étaient autant de maladies différentes où, pourtant, le même germe a été trouvé depuis que Koch nous a appris à le reconnaître.

La plupart de ces maladies sont curables par la médecine ou la chirurgie, ce qui m'amène à vous dire que la tuberculose est curable bien plus qu'on ne le pense.

Les médicaments et les serums à notre disposition n'ont pas encore la valeur de spécifiques infaillibles; mais les savants sont sur la bonne voie et le serum qui guérira ne tardera pas à prendre place parmi nos autres moyens de lutte anti-tuberculeuse.

En attendant cette découverte si désirée, nous recommandons à nos malades des soins hygiéniques qui donnent des résultats souvent inespérés.

J'ai quelquefois l'habitude d'indiquer à rebours nos moyens de défense en donnant ce que j'appelle une bonne recette pour devenir tuberculeux. Pour devenir tuberculeux, pas n'est besoin d'être issu de parents tuberculeux, quoique l'hérédité de terrain favorise peut-être l'éclosion de la maladie. Un logement insalubre, c'est-à-dire humide, mal éclairé, et jamais ventilé est un bon adjuvant. La chambre noire est idéale à ce même point de vue. S'il s'agit d'un jeune homme, faites-le boire beau-

coup d'alcool. Le professeur Landousy a dit que l'alcoolisme fait le lit à la tuberculose.

S'il s'agit d'une femme, souhaitez-lui un mari ivrogne et brutal. Le moyen est bon, car avec les mauvais traitements cette femme aura de la misère, elle se nourrira mal, etc.

S'il s'agit d'une jeune fille, envoyez-la travailler dans une filature ou dans une usine à tabac, ou encore placez-la dans un de nos magasins sombres et poussiéreux.

J'ai vu plusieurs jeunes filles devenir tuberculeuses à cause d'une alimentation insuffisante. Elles mangeaient plus de bonbons et de gâteaux que d'autres choses.

Le surmenage au travail comme au jeu de cartes, les longues veillées et un sommeil insuffisant sont autant de choses à utiliser pour devenir tuberculeux.

Vous n'allez pas, j'imagine, me demander maintenant ce qu'il faut faire pour ne pas devenir tuberculeux. J'aime mieux terminer cette causerie en vous disant ce qu'il faut faire pour se guérir si l'on devient tuberculeux. L'air pur jour et nuit, avec repas et alimentation saine chez soi ou dans un sanatorium; voilà la base fondamentale du traitement anti-tuberculeux; le reste est du ressort du médecin seulement. Je ne veux pas, en effet, vous énumérer les serums et les drogues de notre arsenal.

Rappelez-vous seulement que les savants croient que l'adulte prend souvent le germe de la tuberculose pendant son enfance, chez lui ou à l'école, quand bien même la maladie ne se manifesterait que vingt ans plus tard. Redoublez alors vos efforts auprès des parents récalcitrants et des commissaires d'écoles qui craignent trop souvent de dépenser quelques dollars pour assurer assez d'espace et une ventilation suffisante dans les écoles placées sous leur juridiction. La commission scolaire de Montréal donne un exemple salubre à toute notre province. Souhaitons que l'intérêt de nos petits enfants soit enfin bien compris par tous ceux qui les forment et les dirigent, car nous avons grandement besoin d'hommes vigoureux et sains pour soutenir la réputation de notre race, pour la défendre et la grandir encore.

La crise de l'histoire à l'école primaire

Du *Manuel général* (France):

Il est un point qu'on ne saurait trop mettre en lumière, c'est que, *plus s'élèvent les ambitions des méthodes nouvelles ou prétendues telles, plus s'accuse et s'accentue la pauvreté des résultats.* La suffisance de certains éducateurs n'a d'égal que l'insuffisance de leurs élèves.

"L'histoire ne rend pas", écrit l'inspecteur d'Académie de la Manche dans son rapport de cette année. C'est le sentiment général de tous les maîtres.

“Connaître les faits essentiels sur lesquels on raisonnera plus tard, quand on sera capable de raisonner, est la première chose à faire. Or, les faits ne sont pas connus du tout, non pas les faits secondaires, mais les faits primaires, les faits les plus importants. La lecture des réponses aux questionnaires du certificat d'études est absolument probante à cet égard. On ne connaît plus les grands ministres de Henri IV, de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. L'histoire contemporaine est ignorée d'une façon aussi surprenante que regrettable. Les principaux événements intérieurs ou extérieurs, soit du second Empire, soit de la troisième République, sont de même dénaturés, intervertis et transportés dans l'espace et dans le temps au point qu'il est matériellement impossible de savoir de quoi il s'agit. Cependant toutes les questions de détail qui égaraient autrefois maîtres et élèves ont entièrement disparu, et l'on ne demande plus aujourd'hui que ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Tranchons le mot. *L'enseignement de l'histoire est en plein gâchis.* Et comment pourrait-il en être autrement? Il est de mode de jeter pardessus bord les faits, les temps, les personnages pour se complaire en de vaines déclamations ou rêveries de songe creux, tout cela devant des bambins de dix ans!

On ne remarque pas que, d'abord l'esprit de l'enfant ne se prête pas du tout aux généralisations, aux vues d'ensemble, en un mot à la philosophie de l'histoire. On oublie ensuite que pour avoir sur un sujet quelconque des vues d'ensemble et des idées générales, il faut d'abord connaître les faits qui les expliquent et les justifient. A quoi servent, je le demande, toutes les considérations politiques et sociales auxquelles on pourra se livrer sur le gouvernement de Louis XIV, si l'on n'a d'abord exposé les traits essentiels de sa vie et de son règne? Sans ce sommaire indispensable, tout ce que vous direz là-dessus n'est que viande creuse ou bouillie pour les chats. On fait l'histoire de Louis XIV à l'école primaire et dans les Facultés de lettres. Allez-vous en conclure qu'il n'y a aucune différence entre l'enseignement que donne l'instituteur à des enfants de dix ans et celui que donne Lavisser aux candidats à la licence et à l'agrégation?

J'appartiens à une génération qui a très vigoureusement combattu les abus de la mémoire, les fastidieuses nomenclatures, l'accumulation des détails ou des dates au grand détriment du jugement et de l'intelligence. Il nous paraissait absurde de fourrer dans la tête des élèves la liste des rois mérovingiens, de demander à un examen les dix-huit batailles de la guerre de Sept Ans ou les vingt-deux affluents du Rhin, de sa source jusqu'à Bâle. Mais *après avoir justement condamné les abus de la mémoire, faut-il tomber dans une absurdité plus grande en en proscrivant l'usage?* Il y a une mesure en tout, et si le développement exclusif de la mémoire aboutit à une difformité intellectuelle, tous les philosophes vous diront que, sans cet auxiliaire indispensable, toutes nos facultés seraient paralysées et réduites à l'impuissance.

“Sans médire des considérations générales, dit M. Deries dans le rapport que j'ai déjà cité, bien que notre sentiment soit qu'elles ne sont pas du tout à la portée des enfants de sept à treize ans, encore faut-il qu'elles reposent sur quelque chose. On ne bâtit pas en l'air ou dans le vide autre chose que des phrases. Retournons donc à l'A B C historique, c'est-à-dire à la connaissance des faits les plus simples, les plus élémentaires et les plus nécessaires, à leur connaissance matérielle. En toutes choses, il faut commencer par le commencement sous peine de perdre son temps et sa peine”.

Mais il y a des gens qui ne veulent plus commencer par le commencement. Il y a quelques primaires qui rougissent de l'A B C et qui ne veulent pas rester primaires. Ils s'amusent à dresser de beaux programmes comme on plante de beaux décors sur un théâtre sans s'inquiéter de ce qui se passe derrière. Malheureusement pour eux on ne peut pas forcer la nature. On ne peut pas faire que le cerveau d'un enfant de douze ans soit apte à recevoir toutes les belles choses qu'on y veut mettre et qui réclament, avant tout, avec la maturité de l'intelligence, la possibilité de former des jugements personnels.

Ne nous laissons pas de leur répéter que *tout changement n'implique pas un progrès*, qu'il y a des mouvements qui sont des reculs, et qu'un programme n'est pas nécessairement mauvais par la seule raison qu'il existe. L'histoire, comme toutes les connaissances humaines, comme la physique, comme les mathématiques, comme la grammaire, l'histoire a ses éléments, son A B C. Si vous ne voulez pas l'enseigner à l'école primaire, où diable ira-t-on l'apprendre ?

ANDRE BALZ.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1912

Cette année 1899 aspirants et aspirantes ont été admis à subir les examens.

Les 1899 candidats se répartissent comme suit :

148 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique);

903 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle);

848 pour le diplôme d'école primaire élémentaire.

1383 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

606 pour le diplôme primaire élémentaire,

652 pour le diplôme primaire intermédiaire,

125 pour le diplôme d'école primaire supérieure.

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui, l'année précédente, avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

516 n'ont pas réussi, savoir :

242 pour le brevet d'école élémentaire,

251 pour le brevet d'école intermédiaire,

23 pour le brevet d'école supérieure (académique).

Soit une moyenne de 72 pour cent qui ont obtenu leur diplôme et de 28 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIERES	ELEMENTAIRE	MODELE	ACADEMIQUE
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Assez bien	Bien	Très bien
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien	Très bien
Dictée française	Bien	Très bien	Très bien
Ecriture	Faible	Passable	Passable
Littérature (préceptes)	Faible	Très bien	Très bien
Composition française	Bien	Bien	Assez bien
Histoire Sainte	Bien	Très bien	Très bien
Histoire du Canada	Assez bien	Très bien	Très bien
Géographie	Passable	Faible	Faible
Instruction civique	Bien	Bien	Assez bien
Arithmétique	Très bien	Très bien	Très bien
Calcul mental	Bien	Bien	Très bien
Toisé	Très bien	Passable	Bien
Comptabilité	Très faible	Très bien	Très bien
Pédagogie	Bien	Bien	Très bien
Agriculture	Assez bien	Bien	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	Bien	Bien
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien
Bienséances	Assez bien	Bien	Bien
Dessin	Assez bien	Faible	Assez bien
Histoire de France	Très bien	Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre	Bien	Bien	Bien
Histoire des Etats-Unis	Bien	Bien	Bien
Histoire ancienne et romaine	Bien	Bien	Bien
Histoire de l'Eglise	Bien	Bien	Très faible
Algèbre	Bien	Bien	Bien
Physique	Bien	Bien	Très bien
Cosmographie	Bien	Bien	Plus que bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Faible	Faible	Très faible
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien
Composition anglaise	Bien	Très bien	Bien
Littérature anglaise	Passable	Faible	Faible

 ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise.....	Bien.....	Faible.....	Très faible.....
Dictée anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Très mal.....	Très faible.....	Bien.....

Notes du Bureau

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières suivantes: BREVET ELEMENTAIRE: Lecture française, *assez bien*; Histoire du Canada, *assez bien*; Tenue des livres et Comptabilité domestique et agricole, *très faible*; Ecriture, *faible*; Préceptes de littérature, *faible*; Géographie, *passable*; Bienséances, *assez bien*; Dessin, *assez bien*;—BREVET INTERMEDIAIRE: Ecriture, *passable*; Géographie, *faible*; Instruction civique, *faible*; Toisé, *passable*; Dessin, *faible*; BREVET SUPERIEUR: Ecriture, *passable*; Composition, *assez bien*; Géographie, *faible*; Instruction civique, *assez bien*; Histoire de l'Eglise, *très faible*.

LANGUE ANGLAISE.—BREVET ELEMENTAIRE: Composition anglaise, *très mal* pour les aspirants de langue française.—BREVET INTERMEDIAIRE: Grammaire, *faible*; Littérature, *faible*; Composition anglaise, *très faible*; pour les aspirants de langue française.—BREVET SUPERIEUR: Grammaire, *très faible* et composition, *faible*.

En se préparant à la composition française, les aspirants doivent veiller à la ponctuation. Dans plusieurs cas, l'absence de ponctuation *ad hoc* nuit à la valeur de l'épreuve.

 DOCUMENTS SCOLAIRES

LE CONGRES PEDAGOGIQUE DE RIMOUSKI

Ouvert avec solennité le 8 juillet, ce congrès, nombreux et instructif, ne s'est terminé que samedi le 13. Il fut présidé par le Surintendant de l'Instruction publique et rehaussé par la présence de S. G. Mgr de Rimouski, de M. le Chanoine Ross, Principal de l'Ecole normale, de M. le chanoine Sylvain, de M. le Supérieur du Séminaire, de M. le Curé de la Cathédrale, de plusieurs professeurs et inspecteurs, etc. C'est lundi soir que s'ouvrait la convention. A cette réunion, le Surintendant de l'Instruction publique a prononcé un important discours que nous reproduisons en entier ci-après. S. G. Mgr Blais fit aussi une allocution de haute valeur doctrinale.

Voici les noms des conférenciers du congrès:

M. le chanoine Ross, MM. les professeurs N. Tremblay, A. B. Charbonneau, J. P. LaBarre, M. l'inspecteur H. Nansot, M. C. A. Lefèvre, directeur de l'enseignement du dessin, M. O.-E. Dallaire et M. J.-D. Frève.

Le congrès siégea au Séminaire. Il y eut foule à chaque séance. Trois cent soixante-quinze institutrices laïques et des Religieuses en grand nombre assistaient aux séances.

Tous les congressistes conservent le meilleur souvenir de Rimouski.

Voici le discours de M. le Surintendant:

Monseigneur,

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'à la dernière session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique Sa Grandeur Monseigneur Blais proposa de faire le choix de Rimouski pour y tenir, cet été, un congrès d'institutrices, j'en éprouvai, pour ma part, beaucoup de satisfaction. Cette ville est le centre le plus important de l'immense vallée du bas St-Laurent. Chef-lieu d'un diocèse très étendu et d'un district judiciaire important, elle a le précieux avantage de posséder des maisons d'enseignement qui font son ornement et répandent au loin les bienfaits d'une saine et bienfaisante éducation. Son collège classique, ses trois couvents que dirigent avec un zèle incessant les Ursulines, les Sœurs Grises et les Sœurs du Saint-Rosaire, son Institut de Frères, sont autant de foyers où une jeunesse studieuse accourt pour développer ses facultés intellectuelles, discipliner son caractère et recevoir une formation morale dont l'influence persistera durant toute la vie.

Il me tardait d'autant plus de venir présider ces assises éducationnelles que Rimouski possède aussi, depuis quelques années, une école normale où les futures institutrices de cette région viennent acquérir des connaissances spéciales qui les préparent au professorat et se mettre en mesure d'accomplir ensuite, avec zèle et savoir les nobles et importantes fonctions qui les attendent.

Le diocèse de Rimouski occupe un territoire si vaste et le nombre de ses institutrices est si grand qu'il a fallu, pour ses assises éducationnelles, le diviser en deux sections, afin de ne pas imposer des frais trop élevés de déplacement aux maîtresses désireuses de profiter des enseignements qui sont donnés durant la tenue d'un congrès pédagogique. Aussi ce n'est pas d'un seul, mais de deux congrès dont profitera ce diocèse. Cette année, nous avons réuni ici les institutrices le plus à proximité de la ville épiscopale, et une autre année, ce sont les paroisses de la Baie des Chaleurs et de ses environs qui auront l'avantage d'envoyer les titulaires de leurs écoles assister à la réunion qui aura lieu dans un endroit de la région gaspésienne.

En décrétant la tenue de ce congrès, le Comité catholique a voulu favoriser les intérêts éducationnels de ce beau territoire et aussi répondre au désir de Mgr de Rimouski, qui voulait faire profiter des travaux d'habiles conférenciers le plus grand nombre possible d'institutrices.

Permettez-moi, Mesdames, de remercier en votre nom Sa Grandeur Mgr Blais de l'attentif intérêt qu'il porte aux œuvres de l'éducation et de la preuve honorable pour nous qu'il nous en donne en interrompant sa visite pastorale pour venir assister à cette séance d'ouverture, témoignant pas là sa grande bienveillance envers les congressistes.

En même temps, je prierai M. le Supérieur et MM. les prêtres du Séminaire de recevoir nos vifs remerciements pour le service très apprécié qu'ils nous rendent en mettant à notre disposition leur salle de séance et en offrant dans leur maison une si bienveillante hospitalité à bon nombre d'institutrices.

Ces mêmes sentiments de reconnaissance, je les offre aux dames religieuses de vos couvents qui, de leur côté, ont bien voulu tenir grandes ouvertes les portes de leur pensionnat pour héberger plusieurs d'entre vous, Mesdemoiselles. C'est donc dans ces maisons hospitalières que vous allez habiter pendant toute une semaine, avantage exceptionnel, car à l'âge où vous êtes, vous pouvez goûter parfaitement les charmes d'un pareil séjour et apprécier à sa valeur ce qu'une vie de travail, de zèle et de vertu chrétienne peut accomplir pour le bien de la société. La bienveillance que ce séminaire et ces communautés de femmes vous témoignent aujourd'hui n'est du reste que la continuation du dévouement dont ont fait preuve de tous temps les institutions de cette sorte pour l'instruction de l'enfant canadien. Les membres de ces établissements disparaissent avec les années, mais leur esprit de sacrifice ne meurt pas; il imprègne pour ainsi dire la constitution même de ces institutions et jusqu'aux pierres de leurs édifices; il se perpétue de génération en génération pour le bien de tous; en un mot, c'est l'esprit catholique qui se manifeste là dans ce qu'il a de plus noble et de plus généreux. En effet, cet esprit c'est bien celui de l'Eglise catholique qui, depuis les apôtres, a été la grande éducatrice du genre humain. Appuyée sur la vérité qui est éternelle, la mission de cette force sociale a été d'instruire les peuples en leur donnant une règle de foi, et elle a confié à ses ministres le rôle auguste d'aller faire connaître

la loi nouvelle aux nations de la terre. C'est en vertu de cette mission divine que les missionnaires à l'âme ardente ont quitté un jour la terre de France pour venir évangéliser les indigènes du continent américain et faire luire la lumière du christianisme des rivages de l'Atlantique à ceux de l'Océan Pacifique. C'est en vertu de cette mission que ces apôtres intrépides ont accompagné nos pères qui sont venus jeter les fondements de la colonie du Canada, et c'est encore en vertu de cette même mission que nos prêtres, pour mieux établir dans le cœur de leur souailles les doctrines du Christ, ont fondé ces maisons d'enseignement, ces institutions de charité qui aujourd'hui font l'orgueil du peuple canadien et contribuent à l'essor de la race française en Amérique comme à la propagation de la foi religieuse.

L'éducation, Mesdames et Messieurs, est le facteur par excellence de la dissémination des principes chrétiens et c'est pour en assurer la poussée bienfaisante que le clergé canadien déploie tant de dévouement et fait de si généreux efforts pour écarter de nous le danger des fausses doctrines et conserver intactes dans le cœur de nos enfants cette religion et ces traditions nationales que nous a légués la vieille France. Vous en avez un exemple probant à Rimouski même.

Je suis heureux de constater ici la présence du représentant au comté à la législature, des membres du clergé et de la commission scolaire et de toutes les personnes qui ont bien voulu, en assistant à cette séance donner aux congressistes une marque non équivoque de l'intérêt qu'ils portent et de la haute appréciation qu'ils font de l'œuvre de l'instruction primaire.

Il m'est bien agréable aussi de souhaiter la bienvenue aux Dames religieuses des diverses communautés du diocèse et aux institutrices laïques que je vois réunies en si grand nombre dans cette salle. Je vous félicite, Mesdames et Mesdemoiselles, de votre empressement à venir entendre les conférences qui sont au programme de ces réunions, empressement admirable eu égard surtout aux sacrifices pécuniaires que vous vous êtes imposés et qu'on ne peut trop louer quand on sait combien modeste est d'ordinaire le traitement des maîtresses d'écoles dans nos campagnes. Votre présence à ce congrès montre donc à quel point vous êtes convaincues de l'utilité d'une telle réunion et quels résultats précieux vous en attendez pour l'efficacité de votre enseignement et le progrès de vos élèves.

Maintenant, je me pose cette question: Qu'êtes-vous venues faire à Rimouski, Mesdemoiselles?

Vous n'êtes pas ici pour subir des examens et obtenir un diplôme qui vous permette d'enseigner, puisque déjà vous le possédez, ce diplôme. Quel est donc le but de ces assises pédagogiques? Plusieurs raisons ont décidé le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à réunir, à tour de rôle, en congrès pédagogique, les institutrices de chacun des diocèses de la province de Québec. L'un de ses motifs, c'est de faire donner des conférences par des professeurs d'expérience sur les matières inscrites au programme d'études des écoles primaires. Ces messieurs vous parleront, comme l'indique le programme, des méthodes d'enseignement, particulièrement de celles qu'il convient d'employer pour le catéchisme, la langue maternelle, l'arithmétique; ils vous parleront des leçons de choses et de l'histoire du Canada, et, tout en rappelant à votre souvenir les matières qui ont fait l'objet de vos études et de votre professorat jusqu'à ce jour, ils sauront vous donner des conseils pratiques sur l'accomplissement de votre devoir et vous indiquer le moyen le plus sûr pour faire profiter les enfants de vos leçons, leur faire aimer l'école et les bien élever. Je dis les bien élever, car le rôle de l'institutrice ne consiste pas seulement à faire réciter les leçons et à les expliquer, à leur enseigner les règles de grammaires ou les procédés de l'arithmétique; elle a en effet à remplir une mission beaucoup, plus étendue, et je dirai plus importante, celle de former la caractèrè et le cœur de l'enfant. Faire l'éducation d'un enfant, c'est travailler au développement complet des dons qu'il a reçus de Dieu; c'est préparer la jeune fille à devenir l'ange du foyer domestique et façonner dans le jeune garçon l'homme et le chrétien, en corrigeant les défauts de caractèrè et en les formant, de longue main, à l'accomplissement des devoirs qui les attendent au cours de leur carrière.

J'emprunterai la définition de l'éducation à un professeur éminent de l'Université Laval de Québec, Mgr Paquet: "L'éducation, écrit ce profond théologien, pour être complète, pour établir l'homme dans la plénitude de ses facultés et de sa puissance, doit en quelque sorte embrasser l'être humain tout entier; elle doit par l'instruction développer et orner son esprit, par la piété

et la religion orienter la volonté vers Dieu, par une forte discipline créer des habitudes de règle et de devoir, par les exercices physiques donner au corps cette santé, cette vigueur, cette souplesse qui le mettent en état de répondre aux vues providentielles du Créateur. Ce n'est donc pas l'instruction seule, ni la religion seule, ni la gymnastique seule, ni la discipline seule, qui constitue l'action éducatrice; c'est l'ensemble de tous ces moyens hiérarchiquement disposés et sagement proportionnés au but qu'il faut poursuivre: l'éducation, c'est la formation intégrale de l'homme".

D'après cette superbe définition de l'éducation, vous êtes donc appelées, Mesdames, non seulement à instruire l'enfant, mais aussi à l'élever, à discipliner sa volonté, à diriger même, je pourrais dire, jusqu'aux mouvements de son cœur. Cette fonction éducatrice, voilà bien la partie la plus difficile du rôle assigné à la maîtresse d'école, celle qui demande le plus de tact, le plus de patience et surtout le plus de zèle et de soin, car de la bonne formation première de l'enfant dépend, dans une large mesure, l'orientation de sa vie. A l'école comme au foyer de la famille, il faut donner aux intelligences une saine nourriture; dans ces jeunes cœurs susceptibles de tant d'impressions diverses, il faut déposer des principes solidement chrétiens.

Pour ce qui est de l'enseignement efficace des matières de classe, je signalerai particulièrement l'un des principaux moyens, pour l'institutrice, de s'instruire toujours davantage et d'augmenter sans cesse la somme de ses connaissances. Laissée à elle-même, vivant assez souvent dans des milieux peu instruits, elle se trouve malheureusement dans l'impossibilité d'accroître les notions qu'elle possède, si elle ne trouve pas à la maison d'école une bibliothèque scolaire et si d'autre part, comme c'est le cas ordinaire, elle ne peut se procurer elle-même des livres qui traitent de pédagogie et en général des sciences qui font l'objet de son enseignement. Elle est alors comme un ouvrier qui, chargé de faire un travail, n'aurait pas les outils nécessaires pour l'exécuter, ou comme les pêcheurs qui, partis dans leur barque pour aller pêcher, manqueraient des appareils qui servent à capturer le poisson.

Plus d'une fois, le Conseil de l'Instruction publique a exprimé le vœu que l'on établisse des bibliothèques dans les écoles, mais il n'a pu jusqu'à présent arriver à la réalisation de son désir. Les commissions scolaires, aidées par le gouvernement, doivent favoriser l'établissement de ces bibliothèques, sinon au début dans toutes les écoles dont le maintien leur est confié, au moins dans la principale.

Je me demande s'il ne serait pas possible d'organiser une sorte de croisade en faveur de cette œuvre d'utilité publique que seraient les bibliothèques scolaires. Personne, sans doute, ne serait plus apte à se mettre à la tête d'un mouvement de ce genre que le Curé, le député du comté, l'inspecteur, d'écoles aidés des autres personnes influentes de la localité.

Monseigneur, si vous croyez que la chose puisse se faire, j'en appellerai respectueusement au concours de votre zèle et de votre influence pour recommander à vos paroissiens de contribuer à la fondation d'une bibliothèque à l'usage des institutrices et des enfants d'écoles de la municipalité scolaire. Au moyen d'une légère souscription, on pourrait acheter d'année en année soit des traités de pédagogie ou des atlas, soit de bons dictionnaires et des livres de lecture instructifs. Je conseillerai fortement même à qui de droit d'assurer à chacune des écoles l'envoi du Bulletin du Parler français, publié à Québec sous la haute protection de l'Université Laval. Je ne fais en tout cela qu'un exposé de questions pratiques et intéressantes toutefois; je prie l'autorité locale de vouloir bien les examiner et surtout de les mettre à exécution, comme je le crois, si elle les juge importantes et opportunes.

Une matière de classe, Mesdames, que vous devez bien enseigner aux enfants, c'est l'histoire du Canada. Cette histoire est de première nécessité, puisqu'il importe d'inspirer à la jeunesse l'amour du sol natal et l'admiration la mieux justifiée des actions d'éclat de nos illustres aïeux.

Vous le savez, notre histoire nationale est riche en leçons de toute sorte et en tout son cours resplendissant s'incarne en elle l'esprit de l'Église catholique et le génie de la France. Lorsque Jacques Cartier plantait sur les falaises de la Gaspésie le signe de la rédemption du genre humain, et prenait possession du sol au nom du roi très chrétien, il immortalisait sans doute son nom comme découvreur d'un grand pays, mais plus encore comme exécuteur des volontés de Dieu. La Providence dont les desseins sont impénétrables sembla diriger les vaisseaux du navigateur

malouin vers la terre de Gaspé, au point d'intersection entre ce qui devait être l'Acadie et la Province de Québec, afin que les bras de la croix protégeassent à la fois la grande vallée du St-Laurent et les rives du Cap Breton et de la Baie française ou de Fundy où devait un jour se dérouler le drame émouvant de la dispersion des malheureux Acadiens.

L'histoire du Canada forme du reste partie de l'histoire de l'Eglise catholique dans les possessions britanniques et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, car c'est le missionnaire français qui d'un océan à l'autre de notre continent a jeté la semence du christianisme. Or, nous les descendants des découvreurs et des pionniers de la colonie française, devons-nous nous efforcer de solider leur œuvre et de travailler à la conservation du patrimoine des aïeux, et il n'y a rien qui puisse d'avantage enflammer l'imagination de l'enfant canadien, développer en lui la fibre nationale et lui faire aimer son école que le récit des hauts faits des anciens et de leur attachement à leur langue maternelle et à leur religion.

Donc, Mesdames, enseignez avec ardeur, je dirai avec amour, l'histoire du Canada aux enfants qui vous seront confiés. J'attire aussi tout spécialement votre attention sur l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire. Vous faites la classe, la plupart d'entre vous, dans les écoles de campagnes. Vous avez à instruire des enfants qui, comme leur pères, se destinent à cultiver la terre.

Vos efforts doivent tendre à leur inspirer la résolution de rester fidèles à leur vocation et à leur faire comprendre que l'agriculture leur procurera une honnête aisance et un bonheur que les villes manufacturières ne sauraient donner.

N'allez pas croire que pour enseigner l'agriculture à l'école primaire il faille mettre un manuel entre les mains des enfants, encore moins leur faire manier la charrue ou des machines à faucher. Il suffit de leur parler souvent de la nécessité de savoir bien cultiver et d'imprégner ces jeunes intelligences de notions agricoles au moyen des leçons de choses et de problème d'arithmétique.

Saturez votre enseignement de la grammaire et des autres matières de classe d'exemples pris à la campagne et vous graverez dans la tête comme dans le cœur de vos élèves un amour profond et raisonné de la profession agricole dont on peut dire qu'elle est la plus belle et la plus indépendante, une ressource publique digne du plus sérieux encouragement, la base puissante de la moralité d'une nation, la source limpide de nos aspirations nationales.

Lorsque vous aurez entendu le conférencier, M. Dallaire, qui, au cours du congrès, doit vous adresser la parole sur l'agriculture, vous n'en apprécierez que mieux l'importance d'orienter votre enseignement vers cette noble profession.

Je ne saurais mieux terminer cette allocution qu'en vous disant que vous avez à exercer un apostolat qui consiste dans un triple enseignement: l'amour de Dieu, l'amour de la famille et l'amour du pays. Cette devise: "Dieu, famille, patrie" doit être la devise de l'école; elle doit être la vôtre et votre mission est de la buriner dans le cœur de vos élèves, afin que, dans le cours de leur existence, ils ne la perdent jamais de vue et qu'elle soit leur boussole dans les temps calmes comme aux jours des tribulations. L'enfant qui, à l'école, apprend à bien connaître sa religion, à concevoir le plus grand respect pour l'autorité paternelle et à aimer son pays devient dans la suite un chef de famille respectable et respecté. De là la nécessité de faire marcher de pair l'enseignement des doctrines chrétiennes et celui des matières de classe, car la société civile doit plus sa force et sa stabilité à la bonne et solide éducation qu'à l'instruction qui n'a pour but que le développement de l'intelligence, sans se préoccuper de la formation simultanée de l'esprit et du cœur.

Cette semaine d'étude qui s'ouvre, Mesdames et Mesdemoiselles, sera pour vous, j'en ai la conviction, une semaine extrêmement profitable. Non seulement vous acquerrez de précieuses connaissances pédagogiques, mais à la sortie de ce congrès, vous vous sentirez plus aptes à continuer votre apostolat, plus conscientes de votre délicate et bienfaisante mission et parfaitement convaincues, je l'espère, qu'en travaillant avec zèle à la bonne formation et à l'instruction de la jeunesse, vous remplirez un devoir bien agréable à Dieu et grandement utile à votre pays.

LA MISSION DE L'ÉCOLE RURALE

Discours prononcé à la bénédiction du collège Lamennais, à Sainte-Croix, dimanche le 4 août 1912, par M. C.-J. Magnan, Inspecteur-général, en présence de S. G. Mgr P.-E. Roy, de l'honorable M. Décarie, de M. le Curé de la paroisse et de plusieurs centaines de personnes venues de toutes les paroisses du comté de Lotbinière:

Monseigneur,

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

Grâce au zèle intelligent des autorités scolaires et religieuses de Sainte-Croix, et grâce aussi au généreux concours du gouvernement de notre province, une nouvelle école primaire supérieure ou académique, distribuera à l'avenir aux jeunes gens de cette localité, une instruction appropriée aux besoins du milieu et une éducation franchement chrétienne et virilement patriotique.

Cette nouvelle académie devra, comme ses devancières et mieux, si possible, adapter le programme de nos écoles primaires supérieures à l'école rurale, de telle sorte que les fils de cultivateurs qui fréquenteront cette institution, et ce sera le grand nombre, je crois, vivent dans une atmosphère agricole agréable, vivante et saine.

L'école rurale ne doit pas éloigner l'enfant de la famille par un enseignement exclusivement commercial, par exemple. Au contraire, conformément à l'esprit de nos programmes—ce que M. le Surintendant de l'Instruction publique a rappelé en termes clairs et énergiques dans son dernier rapport—ce qui importe dans les écoles rurales, c'est de maintenir la pensée des élèves sur les sujets agricoles. Si les maîtres parlent souvent en classe des choses de la terre, ils exerceront sur le cerveau de l'enfant une ineffaçable impression, en même temps qu'ils lui inculqueront, sans surcharger le programme de ses études, les plus utiles leçons. "Et ainsi, disent les instructions pédagogiques officielles des écoles catholiques de la province de Québec, sans perte de temps, sera créée cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne."

Dans un tout récent ouvrage, un écrivain français, Marcel Prévost, définit l'éducation comme suit: "Élever un enfant, dit-il, c'est développer et discipliner ses forces innées, pour le plus grand bien de son individu et de la société".

J'aime bien cette définition. Néanmoins, elle ne me semble pas complète. Et si M. Prévost avait lu les pages que Bossuet a écrites sur l'éducation, pages auxquelles il nous faut revenir aujourd'hui, il aurait vu que ce n'est pas tant la conception du bonheur qui commande l'éducation que le souci d'adapter l'enfant à la situation qu'il devra plus tard occuper. Certes, il est de mon devoir de le rappeler, le but ultime de l'éducation, c'est d'apprendre à l'enfant ses destinées éternelles, et, sous la direction, de l'Église, de lui faire connaître les moyens d'atteindre telle fin. Suivant l'expression de Monsabré, l'école catholique "grandit la science humaine en la rapprochant de sa source éternelle".

C'est vrai, mais sans oublier ses devoirs religieux, l'homme a aussi des obligations à remplir vis-à-vis de sa famille et de sa patrie. C'est pourquoi les écoles sont ouvertes à la jeunesse afin de les préparer à jouer un rôle utile dans la société. Aussi, l'école doit-elle consciencieusement s'appliquer à faire aimer à l'enfant le milieu où il vit, à lui apprendre à y jouer un rôle actif, intelligent et honnête. C'est un grand éducateur, Mgr Dupanloup, qui a dit: "Il faut qu'un maître fasse attention à tout, depuis l'âme de l'enfant jusqu'aux cordons de ses souliers". Profondes paroles qui indiquent avec une énergique clarté que rien n'est petit dans l'œuvre de l'éducation.

Si les moindres détails ont leur importance dans l'éducation, combien les maîtres ne doivent-ils pas attacher de soin à cette formation particulière dont l'avenir de leurs élèves dépend en grande partie. Et dans une école comme celle qui est inaugurée aujourd'hui avec tant d'éclat, située au centre d'une belle et vaste région agricole, cette formation particulière ne saurait être celle qui convient aux villes, c'est-à-dire uniquement commerciale.

Dans le rapport du Surintendant, que je mentionnais il y a un instant, l'honorable M. de LaBruère, après avoir rappelé que, pour la première fois en notre pays l'Université Laval avait, en 1911, décerné le titre de bachelier ès-sciences agricoles à trois élèves de l'Institut Agricole d'Oka, disait: "En face de ce premier succès agricole obtenu à Oka et qui devra se répéter là et ailleurs dans l'avenir, l'école primaire doit redoubler d'efforts pour inculquer à l'enfant, avec l'amour du pays, l'amour de l'agriculture. Il importe par conséquent que le Conseil de l'Instruction publique, appuyé par le gouvernement, fasse donner au fils du cultivateur une instruction appropriée au milieu où il vit, c'est-à-dire une instruction agricole et qui surtout n'aille pas jusqu'à l'inciter pour ainsi dire, par un programme d'études aux tendances trop commerciales, à désertir la campagne pour la ville et à prendre place derrière un comptoir de magasin ou dans un bureau d'affaires.

"Les considérations que je présente ici, je compte que les instituteurs en général doivent s'en inspirer. Mais je veux aussi exprimer le souhait de voir les communautés de Frères qui dirigent les communautés d'enseignement dans nos districts ruraux, faire le choix de maîtres capables d'enseigner oralement et au moyen d'un champ d'expérimentation attaché à l'école, les éléments de l'agriculture à leurs élèves, et animés aussi du désir de se consacrer à cette œuvre patriotique".

Je sais bien que ce n'est pas toujours la faute des directeurs des académies rurales si ces maisons s'occupent de l'enseignement commercial, au détriment de l'agriculture. Trop souvent les commissions scolaires exigent elles-mêmes qu'il en soit ainsi, oubliant qu'une instruction uniquement commerciale pousse les jeunes gens des campagnes vers les villes, alors que la terre manque de bras et que l'industrie agricole a besoin de plus en plus d'hommes instruits.

L'abbé Guibert, dans ses admirables livres sur l'éducation a écrit cette phrase lapidaire: "Pour s'emparer des hommes, il faut s'emparer de leur cœur". Et dans une école rurale, le moyen par excellence de s'emparer du cœur de l'élève, n'est-ce pas de lui faire connaître, admirer et aimer la terre, le clocher natal? L'école qui sait révéler à l'enfant de la campagne le spectacle enchanteur de la nature dont il ne pourra plus détacher ses yeux, fait œuvre de patriotisme. Elle contribue à fixer au sol les nobles ouvriers dont notre province a besoin pour développer les richesses naturelles dont la Providence l'a comblée. Heureux le fils du cultivateur qui, dès l'école primaire, et à plus forte raison à l'école primaire supérieure, a compris la noblesse de l'agriculture et l'avenir heureux qu'elle prépare à ceux qui s'y consacrent, après avoir été préparés à exercer cette profession avec fierté et intelligence.

Pour se préparer ainsi à devenir de bons cultivateurs, des citoyens de progrès, les jeunes gens de nos campagnes peuvent profiter des écoles spéciales que le gouvernement soutient si généreusement de ses deniers, je veux dire les écoles d'agriculture.

Mais pour que ces écoles produisent tout le bien que l'on attend d'elles, les écoles primaires, et plus spécialement les écoles primaires supérieures rurales, doivent s'appliquer à diriger l'attention de leurs élèves vers les choses de l'agriculture. De cette façon, le recrutement des Ecoles de Ste Anne de la Pocatière et de La Trappe se fera plus facilement et plus méthodiquement.

Le problème de l'enseignement agricole mérite qu'on s'y intéresse: rappelons-nous que si au cours de la dernière décade, la population de la province de Québec n'a augmenté que de 353,814 habitants, tandis que normalement cette augmentation aurait pu atteindre 550,000, cela provient du fait déplorable que plusieurs cultivateurs et un plus grand nombre de leurs fils encore ont quitté Québec pour l'Ouest et les Etats-Unis. Cette désertion du berceau de la race aura des conséquences funestes pour notre nationalité, car la province de Québec garde toujours ses 65 comtés, et c'est le chiffre de la représentation de chacun de ces comtés qui détermine le chiffre de la représentation des autres provinces au parlement fédéral. De sorte que plus nombreuses sera la population de Québec, moins nombreuse, proportionnellement, sera la représentation des autres provinces dans l'administration centrale.

Mais il n'y a pas que l'intérêt national en jeu ici, la prospérité matérielle de la province dépend aussi de la prospérité de l'agriculture. Suivant un proverbe d'une grande sagesse: "La prospérité publique est semblable à un arbre: l'agriculture en est la racine, l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se détachent et l'arbre meurt".

Il importe donc de ne pas laisser appauvrir la racine de cet arbre merveilleux de la prospérité publique; au contraire, nous devons lui rendre au plus tôt les éléments de force qui lui manquent depuis quelques années. Et cette œuvre de restitution, c'est à l'école rurale de l'accomplir, en observant de plus en plus, et de mieux en mieux, l'esprit et la lettre du magnifique programme de nos écoles primaires catholiques.

En suivant ce programme, on fait acquérir aux élèves l'habitude d'observer, de réfléchir et de s'exprimer avec clarté et correction; on les initie aux choses pratiques de l'existence en empruntant les sujets des problèmes d'arithmétique aux circonstances de la vie ordinaire, aux opérations, aux transactions qui se font autour d'eux, à l'économie domestique, à la comptabilité agricole, à l'exploitation d'une ferme, d'une basse-cour, d'une fromagerie, d'un verger, d'un jardin potager, aux ruines causées par l'intempérance, la paresse, le luxe; par un enseignement rationnel de la géographie, on leur fait non seulement connaître leur patrie et le reste du monde, mais avec cet enseignement s'acquiert aussi des notions économiques agricoles, industrielles ou commerciales, et des connaissances très utiles sur les moyens de transport et les voies de communication; et l'histoire du Canada, ne permet-elle pas de cultiver, chez les élèves, le patriotisme, l'amour du sol natal, l'attachement aux traditions et aux institutions nationales, le respect de notre belle langue et de notre foi religieuse.

Inutile d'ajouter, et j'aurais dû commencer par là, que l'enseignement de la religion, un enseignement vivant et convaincu, amènera les élèves des écoles primaires, des écoles primaires supérieures surtout, à une étude plus personnelle et plus raisonnée des textes du catéchisme, car, avec Louis Veuillot, disons bien haut qu'il faut une croyance à l'homme "comme il lui faut de l'air et comme il lui faut du pain".

Le rôle de l'école primaire est donc important, on ne saurait trop le répéter, car c'est pendant la jeunesse qu'on doit se faire un devoir sacré d'employer tous les instants d'une manière utile. Il importe d'autant plus de prendre cette habitude dès l'enfance, que la valeur productive des heures décroît avec les années. Dans la force de l'âge, a dit un écrivain ancien, les heures sont d'or; plus tard elles sont d'argent, dans la vieillesse, elles ne sont plus que du plomb. Il existe des hommes privilégiés dont les heures sont toujours d'or, mais ces hommes sont rares. Je veux à ce sujet, vous citer un proverbe peu connu, mais d'un grand sens: "Qui à vingt ans ne sait, à trente ne peut, à quarante n'a, jamais ne saura, ne pourra, n'aura." C'est-à-dire que le jeune homme qui sort de l'école primaire supérieure sans savoir ce qu'il devra faire pour être un citoyen utile et un patriote éclairé, court le risque de jouer toute sa vie un rôle inutile, quand il n'est pas à charge à sa famille ou à la société.

Et aujourd'hui plus qu'autrefois encore, le peuple canadien-français a le droit de compter sur l'intelligence et le dévouement de tous ses fils.

152e conférence des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval (25 mai 1912).

Présents: Mgr T.-G. Rouleau, principal; MM. les abbés N. Caron, assistant-principal, J.-O. Fleury et A. Dubé, préfets des études; MM. John Ahern, M.C.C.; J.-A. Chabot et G.-E. Marquis, inspecteurs d'écoles; L. Langlois et R. Fréchette, professeurs à l'Ecole normale; J.-E. Gauvreau, J.-D. Dufour, J.-E. Jaulin, L. Blais, J.-E. Gosselin, J. Côté, A.-A. Letarte, J. Gaumont, C.-A. Pelletier, F.-L. Létourneau, L.-E. Dumais, L.-J. Laverdière, J.-M. Bouchard, J.-E. Roy et J.-P. Audet, instituteurs, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale, au nombre d'une soixantaine,

La séance du matin est ouverte à 10 heures, sous la présidence temporaire de M. J.-A. Chabot inspecteur d'écoles, en l'absence de M. Chs-A. Lefèvre, directeur général de l'enseignement du dessin.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Conformément à la constitution de cette association, on procède ensuite à l'élection des officiers pour 1912-13.

Sont élus: Président: M. J.-D. Frève,
Vice-président: M. J.-Elz. Gauvreau,
Trésorier: M. L.-P. Goulet,
Secrétaire: M. G.-E. Marquis.

Délégué à la Commission administrative du fonds de pension: M. J. Ahern.

Comité de régie: MM. J. Ahern, N. Tremblay, L. Langlois, H. Nansot, J.-A. Chabot, J.-D. Dufour, A.-A. Letarte et J.-E. Gosselin.

M. J. Ahern dépose sur la table avis de la motion suivante, qu'il proposera à la prochaine réunion: "Qu'à l'avenir la conférence du dernier samedi de mai soit remise au 2e samedi de juin."

(Séance de l'après-midi)

Présents: les mêmes, plus M. C.-J. Magnan, Inspecteur-général.

Le premier article inscrit à l'ordre du jour se lit comme suit: "De la contribution des différentes matières du programme d'études au développement intégral des élèves."

L'étude de ce sujet complexe avait été répartie sur:

- (a) l'enseignement religieux.
- (b) l'enseignement de la langue maternelle.
- (c) l'enseignement des mathématiques.
- (d) l'enseignement de l'histoire du Canada.
- (e) l'enseignement de la géographie.

Les deux premiers sujets seulement furent traités et les autres remis à une séance ultérieure.

Le travail présenté par M. l'abbé J.-O. Fleury, préfet des études à l'École normale Laval, sur "l'enseignement du catéchisme", mérite d'être mis en entier sous les yeux du personnel enseignant, et c'est pourquoi le directeur de *L'Enseignement Primaire* a obtenu de l'auteur le privilège de le reproduire.

M. J.-D. Dufour, instituteur à l'école modèle de garçons, à Saint-Pascal, donne ensuite une intéressante causerie sur l'appoint que l'enseignement de la langue maternelle apporte au développement intégral de l'enfant.

Le conférencier partage son étude en 3 points principaux, qu'il développe successivement:

- 1° Premières leçons de lecture, ou la langue maternelle aux prises avec le premier rudiments des sciences;
- 2° Méthodes à employer pour enseigner cette langue d'une façon intelligente et efficace;
- 3° De l'importance de l'étude de la langue maternelle comme moyen de formation morale et patriotique.

Avec l'habileté du maître observateur et psychologue, M. Dufour prend le petit enfant à son arrivée à l'école et nous le montre à diverses étapes de sa vie d'étudiant, dans ses efforts pour acquérir des connaissances, à l'aide de la langue maternelle. Depuis l'étude des premières voyelles et consonnes, d'un degré à l'autre, le conférencier amène l'élève jusqu'à la fin du cours primaire, en faisant connaître les meilleures méthodes pour bien enseigner cette langue.

"Hâtons-nous lentement, mais sûrement de façonner son langage parlé et écrit, car il appartient au bataillon malheureusement trop nombreux qui déserte l'école avant la fin du cours primaire."

"L'esprit", disait Plutarque, "n'est pas un vase qu'il faut remplir, c'est un feu qu'il faut attiser". Cette pensée a son application ici: aux instituteurs de la méditer et de la mettre en pratique dans un enseignement rationnel et patriotique à la fois.

C'est Montaigne qui exprime une idée presque semblable, par d'autres mots: "Une tête bien faite vaut mieux qu'une tête pleine."

Il importe aussi que l'enseignement du français dans nos écoles, ait un caractère national.

N'oublions pas non plus que la plus sûre sauvegarde de notre foi, c'est encore la conservation de notre idiome. C'est pourquoi, à l'école, l'enfant doit être bien imprégné de ces vérités, et le

professeur ne pas les perdre de vue, s'il veut que son enseignement donne les fruits que la race canadienne-française est en droit d'attendre.

Telles sont, en résumé, les principales pensées développées par le conférencier.

Six élèves-maîtres de l'École normale: MM. J.-A. Fournier, Jos. Faucher, Jos. Mercier, Jules Laverdière, Tél. Carbonneau et Chs-A. Plante, font ensuite, en anglais, une discussion sur la valeur des différentes méthodes d'épellation dans la lecture anglaise.

Quelques-uns tiennent encore à l'ancienne épellation qui veut que chaque lettre soit nommée pour syllaber, tandis que les autres prêchent en faveur de la méthode phonique, qui donne à chaque lettre ou groupement de lettres le son ou l'articulation qui leur est propre.

Les auditeurs ont été étonnés de la facilité d'élocution de ces élèves, dans une langue étrangère.

Et l'on se plaît à reconnaître que c'est là le résultat de l'emploi de la "méthode naturelle", dont M. John Ahern, est le vulgarisateur, ici, dans cette province.

A la demande de l'Inspecteur-général présent à la conférence, un groupe d'élèves-maîtres préparera, pour la prochaine réunion, un combat pédagogique, sur un sujet historique ou géographique.

A l'égard des amendements à la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire—amendements votés à la session de 1912—il est proposé et résolu au consentement unanime de l'assemblée, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal et que le secrétaire soit chargé d'en envoyer une copie à l'Exécutif de cette province:

"Cette Association saisit avec plaisir la première occasion qui lui est offerte pour exprimer au gouvernement de l'honorable Sir Lomer Gouin sa plus vive gratitude pour avoir augmenté de \$5,000.00 l'octroi accordé au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, afin de permettre à la Commission administrative d'augmenter de 50 p. c. la pension de tout instituteur à la retraite qui recevait moins de \$300.00."

Mention est faite à cette occasion, que de \$1,000.00 qu'était la contribution de l'Etat à ce fonds de pension des instituteurs et institutrices sous le gouvernement Marchand, en 1897, elle s'élève aujourd'hui à \$22,000.00.

Il est aussi proposé par M. J.-D. Dufour, appuyé par M. A.-A. Letarte:

"Que cette conférence a appris avec satisfaction qu'un mouvement a été organisé pour faire distribuer dans les écoles, comme récompenses et prix d'émulation, des abonnements à une jolie revue africaine que publient les Sœurs Blanches d'Afrique;

"Que cette idée ingénieuse a mérité la haute approbation de M. l'abbé P.-A.-Geo. Miville, inspecteur diocésain, et de M. C.-J. Magnan, inspecteur-général, qui ont bien voulu faire des suggestions sur la manière de faire fonctionner ce petit engin d'émulation, mis à la disposition de nos écoles, qui devront en tirer bon profit;

"Que cette revue, qui s'annonce instructive, et d'un style soigné, fournit une lecture utile et attrayante, sans parler de la formation morale qu'elle est apte à procurer;

"Que cette conférence désire encore exprimer sa satisfaction de ce que la Banque Nationale a décidé de travailler de façon systématique à développer le goût de l'économie chez les enfants, en installant dans les écoles de petites caisses d'épargne;

"Que cette pratique progressive et patriotique produit sûrement des résultats fructueux;

"Que l'idée d'offrir comme primes aux déposants des abonnements à la revue susdite est de nature à intéresser les enfants à l'exécution du programme, en augmentant leur zèle et leur constance, et qu'il paraît désirable que tout le personnel enseignant favorise dans la mesure du possible l'exécution de ces divers projets."

Adopté unanimement.

Plusieurs conférenciers s'inscrivent pour la prochaine séance, entre autres: 1° M. J.-A.-L. Blais, parlera de la "création d'un certificat d'études primaires"; 2° M. J.-N. Gingras de "l'enseignement de la lecture aux élèves de 1ère et de 2e années du cours"; 3° Discussion libre sur "Le rôle de l'instituteur dans les écoles modèles et académiques rurales de garçons".

L'étude de la contribution que l'enseignement des mathématiques, de l'histoire du Canada

et de la géographie apporte au développement intégral de l'élève, sera continuée par MM. C.-O. Pelletier, S.-E. Dorion et J.-A. Pâquet.

Et la séance est levée et ajournée au dernier samedi de Janvier, 1913.

G.-E. MARQUIS,
Secrétaire.

135e Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Jacques-Cartier (31 mai 1912).

Étaient présents: J. Hogan, J.-N. Perreault, J.-O. Cassegrain, J.-P. Labarre, A. Leblond de Brumath, P. Ahern, J.-J. Maguire, J.-V. Desaulniers, W. O'Donoghue, A.-C. Miller, H. Mondoux, l'abbé A. Desrosiers, E. Daoust, Chs-R. Wells, H. Valois, Aug. Leconte, T.-S. Banks, J.-A. Morin, J.-B. Desaulniers, J. Franchère, J. St-Charles, P.-Z. Nadon, J.-D. Guérin, S.-H. Lalonde, J.-L. Beauregard, F.-X. Desjardins, A. Dorais, G. Bourget, G.-A. Trudel, J.-D. Pilon, Geo. Pelletier, Art. Sauvé, Jos.-A. Gagnon, J.-M. Brosseau, St-Constant, F. Viens, J.-A. Primeau, A. Méthot, S. Boutin, J.-M. Tremblay, T.-F. Cuddihy, G. Ducharme, J.-N. Bergeron, J.-B. Turcotte, C. Leblanc, F. Parayre, J.-O. Graton, R.-J.-L. Cuddihy, J.-T. McCarthy, D.-R. Cartier, Thomas O'Connor, A.-J. Clarke, D.-P. O'Keefe, J.-G.-A. Payment, T.-K. Brennan, T. Kelly, J.-J. Fahey, P.-J. Fitzpatrick, J.-A.-Eug. Dion, Eug. Bertrand, F. Gougoux, W.-J. Brennan, W. Callagher, O.-O. Roy, Jos. Brabant, J.-A. Archambault, J.-M. Dionne, J.-C. Marchildon, R.-Z. Baulne, I. Beauchemin, D. Malone, P. Malone, J.-J. McCullen, Yves LeRouzés, D. Brisebois, Nap. Brisebois, P. Meunier, Alp. Lefebvre, L. Tremblay, L.-P.-J. Jasmin, L.-J. Jasmin, J.-O. Beauchemin, U. Barthelemy, J.-S.-R. Pagé, Z. Guérin, J.-E. Leroy, J.-A. Brisebois, A. Cléroux, J.-A. Dupuis, Omer Carrière, Ad. St-Martin, H. Morel, J.-E.-M. Bernier, P.-G. Robitaille, J.-B. St-Amour, J.-T.-L. Lebrun, L.-A. Gariépy, D.-L. Sullivan, N. Eug. Gobeil, H.-L. Fortin, Jos. Corriveau, W.-R. Fortin, J.-D.-R. Bergeron, A.-P. Gélinas, J.-A. Lussier, J.-A. Beauchesne, J.-Eug. Lamarre, J.-E. Paquin, St-Jean, J.-P. Fortin, R. Létourneau, J.-A. Boivin, Z. Michaud, A. Ladouceur, A. Fitzpatrick, Chs de Saint-Ours, J.-E. Giguère, A. Filion, Paul Létourneau, A.-J. Beaulieu, J.-M. Manning, St-Jean, P.-E. Smith, J.-A. Langlois, A.-L. Auger, A. Beaudin, F.-X. St-Laurent, A.-N. Allaire, C.-J. Miller, I.-E., J.-D. Mathieu, Dr Chabot, A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier. M. J. Hogan, vice-président, au fauteuil présidentiel demande à l'assemblée que vu le programme surchargé, le secrétaire soit dispensé de la lecture des minutes de la dernière conférence et que celles-ci soient adoptées. Cette demande est accordée.

Le rapport du trésorier accuse des finances assez prospères vu les goûts modestes des instituteurs.

Le délégué à la Commission administrative n'a pas de rapport à faire vu qu'il n'a pas encore reçu celui du secrétaire de la Commission. Mais ce rapport sera publié et tous pourront en prendre connaissance.

Les élections donnent le résultat suivant: J. Hogan, président; A.-C. Miller, vice-président; W. O'Donnoghue, trésorier; A.-B. Charbonneau, secrétaire réélu; membres du comité de régie, réélus en bloc.

M. le Président présente à l'assemblée M. Lefèvre, directeur général du Dessin pour la province de Québec, qui vient donner une conférence sur l'enseignement du dessin.

La capacité et le talent oratoire de M. Lefèvre sont trop connus pour en faire un éloge banal. Français d'origine, et, peut-être du Midi, il a toute la fougue, toute l'originalité et tout l'intellectivisme de sa race. Il dit d'abord le bonheur qu'il éprouve de rencontrer les membres de l'Association puis il entre immédiatement dans son sujet en prouvant l'utilité incontestable du dessin dans le cours de la vie. C'est surtout le côté éducatif qu'il s'efforce de démontrer. Il importe beaucoup de développer l'observation des enfants parce que celle-ci est un élément de succès dans l'existence.

M. Lefèvre est un pédagogue averti. Sa conférence est très riche en conseils pratiques. C

qu'il dit de l'enseignement du dessin peut s'appliquer à toutes les branches du métier. "Il faut savoir s'y prendre", dit-il. Oui, tout est là, mais c'est le grelot de Lafontaine. Il faut prendre la nature comme modèle, ne pas entraver l'initiative de l'enfant qui dessine déjà depuis la plus tendre enfance, ne pas rire non plus de ses dessins plus ou moins grotesques mais l'encourager et corriger son travail. Il faut choisir les modèles très grands, les prendre dans le voisinage de l'enfant afin de le faire dessiner d'après nature et non de mémoire. Avec les tout petits, simplifier les termes autant que possible; pas de lignes verticales, horizontales, obliques mais des lignes debout, couchées, penchées, etc.

Quant à la méthode, le conférencier n'en veut aucune; liberté absolue; s'inspirer du milieu et des éléments qu'on a sous la main; rendre la classe intéressante; encore une fois, tout est là.

M. Lefèvre donne quelques conseils quant à la position à prendre pour dessiner, puis insiste sur les inconvénients d'enseigner le dessin en vue d'une exposition des travaux. Il termine en regrettant de n'avoir pas plus de temps à sa disposition.

M. Saint-Charles, professeur de dessin et artiste bien connu, présente des félicitations au nom de l'Association. Il approuve complètement tous les principes émis.

M. J.-N. Perreault ajoute ses remerciements et ses félicitations personnels. Il espère que M. Lefèvre reviendra nous donner l'appui de sa haute compétence; il désirerait lui faire visiter quelques-unes de nos écoles en vue des dispositions à prendre pour l'avancement du dessin.

M. J.-P. Labarre félicite lui aussi le conférencier. Ayant à parler devant un auditoire plus ou moins intéressé au sujet, vu que le dessin est enseigné dans nos écoles par des spécialistes, vous l'avez, dit-il, complètement captivé.

Répondant à M. Perreault, M. Lefèvre lui promet de revenir aussitôt que ses nombreuses occupations le lui permettront.

Et la séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

SEANCE DU SOIR.

La séance de l'après-midi est ouverte par une conférence sur l'enseignement de l'écriture, donnée par M. Chs R. Wells, professeur américain, auteur d'une méthode simplifiée basée sur le mouvement musculaire naturel du bras. M. Wells joint la pratique à la théorie. Il indique d'abord quel doit être la position des bras et comme tout américain, insiste beaucoup sur la technique de l'écriture; celle-ci se résume presque à deux mouvements qu'il nomme "*swing*" "*pull*". Il expose une série de cahiers qui donnent d'excellents résultats, paraît-il. Le conférencier est très écouté. C'est un vieillard qui parle très posément, avec la certitude de savoir ce qu'il dit. Il a beaucoup d'expérience, ayant enseigné trente ans aux Etats-Unis.

M. le Président le remercie et demande à M. Maguire d'exprimer son opinion sur la méthode proposée.

M. Maguire n'a que des éloges à adresser au conférencier, ce que font également MM. Perreault et N. Brisebois.

A l'article des motions et avis de motions, M. Maguire demande au délégué de la commission administrative du Fonds de retraite: si un professeur ayant enseigné 20 ans recevra l'argent versé en cas de mort? M. Perreault répond qu'entre 10 et 20 ans l'argent est remis mais qu'après 20 ans, les héritiers ne reçoivent que la moitié.

M. Maguire s'étonne d'un pareil dispositif qui ne paraît pas basé sur de justes raisons. M. Perreault admet que cet état de choses paraît étrange mais que c'est la loi.

Vu l'absence d'autres motions et avis de motions la séance est levée.

A. B. CHARBONNEAU,

Secrétaire



11e Assemblée de l'Association des Institutrices, Section de Montréal, 17 mai, 1912.

Cette journée toujours d'un grand intérêt pour les membres de l'Association commença par une messe dite à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, par Monsieur l'Abbé Perrier, Visiteur des Ecoles, qui donna aussi le sermon de circonstance. Plus que jamais notre dévoué chapelain sut se faire éloquent. Je voudrais pouvoir faire un résumé du sermon digne de son auteur afin que les institutrices absentes pussent bénéficier des bons conseils donnés. Vous devez, dit M. Perrier, avoir conscience de votre dignité, sachant bien que si vous enseignez les sciences profanes, vous travaillez aussi à former les caractères. Vous faites l'exercice de l'apostolat, vous formez les âmes et cette œuvre est grande et belle. L'Eglise n'est pas l'ennemie de la science et c'est dans l'ordre que les jeunes filles dans nos écoles acquièrent des connaissances sur tout. Nous manquons d'ambition, nous manquons d'idéal quand nous ne savons pas donner à nos élèves le goût de l'étude. Inculquez donc ce goût sans avoir l'air de faire toujours de la morale. Ces enfants l'apporteront à leur foyer et il se développera sûrement autour d'eux. Faites en sorte que leur esprit soit droit et puisse se développer du côté du bien. Monsieur l'Abbé Perrier termina en recommandant aux institutrices beaucoup de sincérité dans l'accomplissement de tous leurs devoirs et dans leurs rapports avec leurs élèves.

Après le Saint Sacrifice de la Messe, les institutrices se dirigèrent ensuite à l'Académie Marchand. La séance du matin fut présidée par M. l'Abbé Coste, chapelain de la maison. Après lecture des minutes, Mlle A. Bibaud, présidente, présenta les conférenciers.

Mlle A. Audette, professeur à l'école Garneau, traita avec beaucoup d'expérience et de science de la manière d'enseigner aux élèves à étudier. Le Révérend Père Valentin Breton, Franciscain, parla avec une éloquence très persuasive de la formation de l'enfant à la vie intérieure et à la vie sociale.

Monsieur l'Abbé Perrier, selon l'habitude, commenta les conférences, et les institutrices se retirèrent pour se réunir de nouveau dans l'après-midi. Cette deuxième séance fut sous la présidence de Son Honneur Monsieur le Maire Lavallée. M. l'Abbé Charrier, Curé de la paroisse St-Jacques, M. l'Abbé Coste, M. l'Abbé Duhamel et M. l'Abbé Perrier étaient les hôtes d'honneur.

Mlle A. Morrisson, directrice d'une école privée, fut la première conférencière et parla des obstacles aux progrès des élèves, d'une manière tout à fait intéressante. Mlle M. Morgan, professeur à l'Académie Marchand, lut ensuite en anglais un travail dont le sujet était "*Retardation and elimination of pupils*". M. le Docteur Dubé, médecin de l'Hôtel-Dieu, voulut bien clore cette réunion par une très belle conférence sur la tuberculose.

Les institutrices auront l'avantage de lire les conférences du Révérend Père Valentin et du Docteur Dubé dans *L'Enseignement Primaire*.⁽¹⁾

MARIA BELANGER,

Secrétaire.

(1) La conférence de M. le Dr Dubé est insérée dans la présente livraison, et celle du R. P. Valentin le sera dans la livraison d'octobre.



DOCUMENTS OFFICIELS

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 23 août 1912.

A MM. LES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

Vous recevrez, en même temps que cette lettre, la formule du Rapport pour la visite d'automne; le bulletin du deuxième semestre vous sera adressé plus tard. Vous pourrez commencer la visite d'automne le 16 septembre prochain.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

La formule du Rapport a été quelque peu modifiée. A l'avenir, dès la visite d'automne, vous dresserez la liste complète du personnel enseignant, en y ajoutant les renseignements demandés dans le tableau de la page 2. J'attire particulièrement votre attention sur la note se rapportant aux instituteurs et aux institutrices NON DIPLOMÉS. Une colonne spéciale est réservée à ce renseignement important.

Fournissez-moi aussi une liste exacte des écoles modèles et des académies rurales ou de villages de votre district (écoles de garçons exclusivement) dirigées par des instituteurs (religieux ou laïques). Pour avoir droit à la prime spéciale favorisant le recrutement des maîtres, les commissaires doivent payer à l'instituteur diplômé au moins \$400.00, et lorsque plus d'un professeur enseigne dans la même école (modèle ou académique de garçons), aucun titulaire ne doit recevoir un traitement inférieur à \$250.00.

S'il y a lieu, remplissez la feuille spéciale AUX ÉCOLES MODÈLES et ACADEMIQUES RURALES et de VILLAGES, et joignez-la à votre Rapport de la visite d'automne.

CONSEIL AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Prévenez les commissaires de votre passage dans la municipalité et faites en sorte qu'ils vous accompagnent dans la visite des écoles; ayez aussi une entrevue spéciale avec ces officiers de l'Instruction publique, afin de causer avec eux de tout ce qui intéresse l'école primaire. Rappelez-leur les graves devoirs dont la loi leur confie l'exécution, particulièrement le choix des maîtres qualifiés qu'ils doivent payer généreusement et la visite au moins tous les six mois de chacune des écoles sous leur contrôle, conformément au paragraphe 8 de l'article 215 du Code scolaire.

FOURNITURE DES LIVRES DE CLASSE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Il est de votre devoir d'expliquer aux commissaires d'écoles la portée de la loi

adoptée à la dernière session de la Législature au sujet des livres de classe. Désormais ces livres peuvent être achetés par la commission scolaire et distribués dans les écoles. Voici le texte de cet amendement à la loi:

“Il est loisible aux commissaires et aux syndics d'écoles de fournir, en tout ou en partie, les livres de classe à tous les enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle; ces livres sont payés à même le fonds scolaire de la municipalité.” *Statut de 1912, 2 Georges V, chap. 24, sec. 3.*

LE TRAITEMENT DES INSTITUTRICES

Veillez rappeler aux commissaires la teneur de ma circulaire du 1er avril dernier, où je les informais que le gouvernement, désirant encourager les municipalités scolaires à augmenter le traitement des institutrices, avait fait voter à la dernière session de la Législature deux nouveaux octrois spéciaux. Le premier de ces octrois (\$60,000.00) est destiné aux municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices, y compris les sous-maîtresses, reçoivent un traitement minimum de \$125.00, et le deuxième (\$40,000) sera distribué aux municipalités payant à chacune de leurs institutrices (y compris les sous-maîtresses) un traitement minimum de \$150.00 par année. Ainsi les commissions scolaires qui paient un traitement minimum de \$150.00 à chacune des institutrices de leur municipalité, ont droit aux trois octrois spéciaux de \$125,000, \$60,000 et \$40,000.

APPAREIL DE SAUVETAGE

Vous remplirez fidèlement, après observations spéciales, le nouveau tableau intitulé APPAREIL DE SAUVETAGE, page 2 de la formule du Rapport.

Assurez-vous si toutes les écoles de deux étages et plus sont pourvues d'un appareil de sauvetage et demandez au titulaire de chacune des écoles de faire faire aux élèves en votre présence un exercice simulé de sauvetage.

Lorsque vous ferez la visite de ces institutions, entendez-vous avec le directeur ou la directrice, afin qu'à un moment convenu, le signal de l'exercice de sauvetage soit donné, et que vous vérifiez, montre en main, combien il faut de temps pour vider les classes: faites ensuite vos observations en conséquence.

LA CONFERENCE PEDAGOGIQUE

Le principal sujet de la conférence pédagogique de cet automne sera l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU DESSIN.

Vous trouverez dans la brochure officielle “L'enseignement primaire du Dessin” en votre possession, tous les éléments désirables pour ces conférences. Bien entendu, c'est sous forme de leçons illustrées au tableau noir que ces éléments devront être présentés et commentés.

Dans votre lettre d'avis, je vous engage de recommander aux titulaires la lecture préalable des numéros de janvier et février 1902, pages 282 et 341 de leur collection du journal *L'Enseignement Primaire*.

De plus, je vous prie, avant d'aborder la conférence proprement dite, d'insister particulièrement sur les points suivants et d'en faire prendre bonne note :

1.—(a) Le dessin doit être enseigné à tous les enfants *sans exception*, même à ceux qui ne savent encore ni écrire, ni lire;

(b) Dès le commencement de l'année scolaire;

(c) En deux leçons, d'une demi-heure au moins, *chaque* semaine;

(d) Exclusivement au moyen d'objets;

(e) Sur l'ardoise, ou mieux, sur papier peu coûteux.

2.—Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école: lesquels dessins seront transmis, *quand demandés*, au département de l'Instruction publique.

Permettez-moi de vous rappeler que la conférence pédagogique doit être donnée dans "chaque paroisse ou municipalité, à l'endroit le plus commode." Cette conférence, en plus du sujet spécial déterminé, comme je vous le disais l'année dernière, "doit se rapporter aux besoins spéciaux des écoles de la municipalité, aux défauts constatés lors de la visite, à l'organisation des classes, à la discipline, en un mot, aux devoirs essentiels des titulaires." Parmi ces devoirs essentiels, veuillez rappeler, cette année, celui du *classement des élèves* et de leur *promotion annuelle*. Le passage régulier par la masse des élèves d'une année du programme à la suivante, à chaque période scolaire, n'a pas lieu régulièrement. Et comme la promotion annuelle des élèves dépend dans une large mesure du classement, donnez des conseils précis sur ce point important, et rappelez ce que les *Règlements refondus* du Comité catholique disent à ce sujet.

LA DUREE DE LA VISITE

J'attire votre attention sur le paragraphe 1 de l'article 231 des *Règlements refondus*, se rapportant à la DUREE de la VISITE. Ce Règlement est encore en vigueur, et vous êtes tenus de vous y conformer, à moins de raisons valables. C'est pourquoi, chaque fois que vous serez obligés d'abrèger le temps de la visite, vous devrez m'en donner la raison, dans le tableau: *Observations de l'Inspecteur au Surintendant*.

LES LIVRES APPROUVES

Il importe, dès votre première visite, de vous assurer que les livres en usage dans les écoles sous contrôle sont approuvés par le Comité catholique. Examinez aussi la qualité matérielle de ces livres et la date de leur édition. Dans certains cas, il y a abus de la part des éditeurs: veuillez m'informer de toute infraction aux règlements scolaires.

OBSERVATIONS AUX COMMISSAIRES ET AU SURINTENDANT

N'omettez jamais le rapport que vous êtes tenus de faire à la commission scolaire à la suite de la visite des écoles de chaque municipalité. Il y a toujours quelque

chose d'utile à dire aux commissaires: louanges, reproches, lacunes, moyens à prendre, doivent être distribués avec tact, signalés avec précision ou indiqués avec clarté.

Je vous demande de nouveau de RÉPONDRE à la question: *Le Surintendant doit-il intervenir cette année, OUI ou NON?* Assez souvent on ne répond rien à cette question très importante, mettant ainsi mon département dans l'embarras.

L'ÉCOLE RURALE

Dans mon rapport à la Législature pour l'année 1910-11, j'ai rappelé le rôle de l'école rurale et particulièrement celui de l'école primaire supérieure ou académie. J'y disais que l'école primaire doit redoubler d'efforts pour inculquer à l'enfant, avec l'amour du pays, l'amour de l'agriculture. Veuillez donc rappeler aux commissaires d'écoles et au personnel enseignant que l'école, à la campagne, doit donner aux fils de cultivateurs une instruction appropriée au milieu où il vit, c'est-à-dire une instruction plutôt agricole et surtout qui n'aille pas jusqu'à l'inciter pour ainsi dire, par un programme aux tendances plutôt commerciales, à désertir la campagne pour la ville.

Faites aussi connaître aux élèves des académies rurales de garçons que pour se préparer à devenir de bons cultivateurs et des citoyens de progrès, il existe des Ecoles d'Agriculture à La Trappe, comté des Deux-Montagnes, et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska. Démontrez-leur les avantages qu'offrent ces institutions aux futurs agriculteurs.

Dites enfin aux Directeurs des écoles modèles et aux académies rurales de garçons qu'il est de leur devoir de diriger l'attention de leurs élèves vers l'agriculture, en parlant souvent aux élèves des choses de la terre. Et comme le disent si bien les Règlements du Comité catholique: "ainsi sera créée cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne."

ÉCOLES TECHNIQUES

Dans les écoles modèles et les académies de garçons des cités et villes, faites connaître les avantages que présentent les Ecoles techniques de Québec et de Montréal, et autres institutions similaires qui pourraient être établies dans la suite. Dans ces institutions, les jeunes gens désireux d'acquérir l'habileté manuelle, étudient les sciences techniques nécessaires pour faire des ouvriers instruits, capables de devenir contre-maîtres ou chefs d'atelier.

Quant au fonds de pension, aux institutrices non diplômées, à la vérification des comptes du secrétaire-trésorier et à l'acceptation des nouvelles maisons d'écoles, veuillez relire ma circulaire du 1er septembre 1911.

Au sujet des primes accordées aux municipalités qui font faire le plus de progrès à leurs écoles, je crois que le temps est arrivé de priver de cet encouragement toute municipalité qui engage une ou des institutrices non diplômées *sans l'autorisation du Surintendant*, tel que le veulent la loi et les *Règlements refondus* du Comité catholique.

Je joins à cette circulaire le chèque destiné à payer aux instituteurs et aux institutrices l'indemnité de déplacement accordé à ceux et à celles qui assistent à la conférence pédagogique. Cette indemnité a été fixée à une piastre par un arrêté en date du 20 septembre 1910. Notez que le paiement de cette indemnité doit se faire à l'époque de la conférence: il ne vous est pas permis de le différer. Je vous envoie ci-inclus un chèque de \$. dont il faudra rendre compte à mon département en la manière déjà prescrite.

Aucun inspecteur ne peut se dispenser, partiellement ou totalement, de donner la conférence pédagogique, sans l'autorisation du Surintendant.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

ECOLE NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN 1912

ECOLE NORMALE LAVAL, QUEBEC

ELEVES-INSTITUTEURS

COURS ACADEMIQUE.—*Avec grande distinction:* MM. Alphonse Fournier, Jules Laverdière, Laurent Blais et Joseph Noël Gingras, pour école académique française et anglaise; MM. Joseph Audet, Médéric Bouchard et Firmin Létourneau, pour école académique française et école modèle anglaise.

Avec distinction: MM. Léo. Dumais et Stéphane Beaubien, pour école académique française et anglaise; MM. Georges Roy, Edmond Boily et Augustin Martel, pour école académique française et école modèle anglaise.

COURS MODELE.—*Avec grande distinction:* MM. Téléphore Carbonneau, François Faucher et Etienne Desgagné, pour école modèle française et anglaise.

Avec distinction: MM. Joseph Mercier, Armand Potvin, Paul Boucher, Philippe Simard, Emile Bélanger, Simon Ouellet, Lorenzo Côté, Hector Fortin et Charles Arthur Plante, pour école modèle française et anglaise; M. Irénée Jolin, pour école modèle française et élémentaire anglaise.

Sans note: MM. J. Amédée Bélanger, Edmond Simard et Joseph Marquis pour école modèle française et anglaise; MM. Georges Goulet, Eucher Roy et Eugène Picard, pour école modèle française et élémentaire anglaise.

COURS ELEMENTAIRE.—*Avec grande distinction:* MM. Joseph-L. Gignac, pour école élémentaire française et anglaise.

Avec distinction: MM. Pierre Vézina, Majorique Lavigne, Raoul Tousignant, Ernest Simard, Victor Gagnon, Antonio Dupuis, Lucien Belleau, Conrad Meunier, Lionel Ménard, Henri Garon, Amédée Roy, Anicet Létourneau, Victorien Sirois, Arthur Falardeau, Amédée Chouinard, pour école élémentaire française et anglaise.

Sans note: MM. Raoul Normand, Théodule Labrecque et Donat Champagne, pour école élémentaire française et anglaise; MM. Gustave Morneau et Hector Godbout, pour école élémentaire française.

ELEVES-INSTITUTRICES

COURS ACADEMIQUE.—*Avec grande distinction*: Mlles M. Thérèse Chassé, pour académie française et anglaise; Juliette LaRue, Gabriel Chateaufort et Françoise Prince, pour académie française et école modèle anglaise; Abella Latulippe, Marie-Louise Laroche, Marie Antoinette Germain, Béatrice LaRue, pour académie française et école élémentaire anglaise; Mlle Elzire Laliberté, pour académie française.

Avec distinction: Mlle Maria Drolet.

COURS MODELE.—*Avec grande distinction*: Mlles Marguerite Ripp, M.-Louise Demers, pour école modèle française et anglaise; Angéline LaRue, pour école modèle française et élémentaire anglaise.

Avec distinction: Mlle M. Cédulie Fontaine, pour école modèle française et anglaise; Mlles Marie Gobeil, M.-Anne Bérubé, Marie L'Ainée Bourgault, Rose-Anna Pelletier, Paméla Roy et Germaine Godbout pour école modèle française et élémentaire anglaise; Mlles Anna-Marie Rhéaume, M.-Amanda Catellier, Jeanne Dussault, M.-Emélie R. Anna Boivin et Juliette Houde pour école modèle française.

Sans note: Mlle Joséphine Gosselin, pour école modèle française et élémentaire anglaise; Mlles Elizabeth Michaud, Marie Giroux, Juliette Dupuis et Irène Fournier.

COURS ELEMENTAIRE.—*Avec grande distinction*: Mlle Marie Anne Moreau, pour école élémentaires française.

Avec distinction: Mlle Augustine Marmen, pour école élémentaire française et anglaise; Mlles Marie Lauzé, M. Anna Roy, Catherine Mercier, Gracia Noël, Mary Langelier, M. Louise Ouellet, Géraldine Coulombe, Bernadette Lord, Marie Dumont, Georgiana Ruel, M. Auréa Yvonne Evoy, Herminas Martel, M. Eugénie Jeanne Cinq-Mars, Marie Ange Laura Nadeau, Caroline Desrochers, M. B. Apolline Bergeron, Béatrice Charland et Berthe Coulombe pour école élémentaire française.

Sans note: Mlles Clémence Tessier, Alma M. Eva Bouchard, M. Louise Sirois, Eugénie Lavoie, M. C. Thérèse Pelletier, Lorette Marchand, M. R. Bernadette Beaulieu, Marie Thérèse Langevin, Aurore Anna Marie Bérubé et Léonce Lacasse.

ECOLE NORMALE DES TROIS-RIVIERES

COURS ELEMENTAIRE.—*Avec grande distinction*: Mlle Flora Leblanc.

Avec distinction: Mlles Sara Girard, Edouardina Brouillette, Eva Normandin, Alice Bour-nival, Bernardine Marchand, Rose-Alma Boisvert, Berthe Cormier, Gabrielle Magnan.

Sans note: Mlle Marie-Anne Marault.

COURS INTERMEDIAIRE.—*Avec grande distinction*: Mlles Annette Lamothe, Germaine Beudet, Zélina Robert, (français et anglais).

Avec distinction: Mlles Amanda Champagne, Cyprienne Lamothe, (élémentaire anglais), Alice Grenier, Alma Bourque, (avec grande distinction, pour l'anglais), Bertha Baril, Eméria Frigon, Albina Béland, Marie-Flore Trempe, Emilia Carignan.

Sans note: Mlles Angéline Lacerte et Annette Pintal.

COURS SUPERIEUR.—*Avec distinction*: Mlles Bernadette Boulay et Joséphine LaHaye.

ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

OBSERVATION.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du diplôme: (1) signifie *avec grande distinction*; (2) *avec distinction*; (3) *avec satisfaction*.

Les lettres A, M, E, déterminent le degré du diplôme: (A) signifie *école académique*; (M) *école modèle*; (E) *école élémentaire*.

Mlles Marie-Anne Mahair (1) (A) française et (3) anglaise; Mary Sullivan (1) (A) anglaise et (2) (E) française; Evéline Blondin (2) (A) française et anglaise; Marie-Olive Pigeon (2) (A) française; Aurore Rouleau (2) (A) française et (3) (E) anglaise; Bernadette Gauthier (2) (A)

française; Jeanne Payant (1) (M) française; Joséphine Bériault (2) (M) française et anglaise; Adéline Perron (2) (M) française et anglaise; Antoinette Boyer (2) (M) française; Yvonne Doré (2) (M) française; Irène Cassidy (2) (M) anglaise et française; Simonne Lefebvre (2) (M) française et (3) anglaise; Elizabeth Prévost (2) (M) française et (3) anglaise; Irène Doré (2) (M) française; Zéphyrine Nepveu (2) (M) française; Marguerite Brodeur (2) (M) française et anglaise; Bernadette Bériault (2) (M) française et anglaise; Irène Payette (2) (M) française; Imelda Masse (2) (M) française; Marie-Louise Prévost (2) (M) française et (3) (E) anglaise; Marie-Anne Foisy (3) (M) française; Gladys Walsh (2) (E) anglaise; Hortense Prigent (2) (E) française et anglaise; Ella Atkinson (2) (E) anglaise; Mary-Anna Murphy (2) (E) anglaise; Yvonne Quenneville (2) (E) française; Yvonne Rose (2) (E) française; Yvonne Lalonde (2) (E) française; Cydia Péthel (2) (E) française et anglaise; Graziella Caza (2) (E) française et (3) anglaise; Béatrice Dansereau (2) (E) française; Marie-Louise Sabourin (2) (E) française; Lauria Caza (3) (E) française; Elizabeth McDonald (3) (E) anglaise et française; Berthe Boissonnault (3) (E) française; Augustine Foisy (3) (E) française.

ECOLE NORMALE DE HULL

DIPLOMES ACADEMIQUES FRANÇAIS.—*Avec grande distinction*: Mlles Yvonne Lalande et modèle anglais, distinction; Aglaë Lambert et modèle anglais, distinction; Isaura Sauvé et académique anglais, grande distinction; Emma Veronneau et élémentaire anglais, distinction; Lorette Myre et modèle anglais, distinction.

Avec distinction: Mlles Hubertine Théberge et modèle anglais, satisfaisant; Rose Gauthier et académique anglais, distinction.

D'une manière satisfaisante: Mlles Emma Lauzon et élémentaire anglais, distinction; Alice Drouin et élémentaire anglais, grande distinction.

DIPLOMES MODELES FRANÇAIS.—*Avec grande distinction*: Mlles Maria Galand; Marie-Anne Maurice et élémentaire anglais, distinction.

Avec distinction: Mlles Yvonne Fortin; Louisa Morissette et élémentaire anglais, distinction; Alice Poirier et élémentaire anglais, satisfaisant; Elisabeth Carrière et élémentaire anglais, satisfaisant; Lucienne Guay et modèle anglais, distinction; Adrienne Legault et élémentaire anglais, distinction; Maria Sauvé et modèle anglais, satisfaisant; M. Juliette Villeneuve, B. Guay; A. Goyette et M. A. Laliberté.

D'une manière satisfaisante: Mlles Bertha Pelletier et élémentaire anglais, distinction; Florence Leduc.

DIPLOMES ELEMENTAIRES FRANÇAIS.—*Avec grande distinction*: Mlle Clara Branchaud.

Avec distinction: Mlles Mad. Dumais et Yvonne Laflamme.

D'une manière satisfaisante: Mlles Fabiana Nadeau; Jeanne Chénier; Thérèse Laverdure et Sylvia Charette.

Vient de paraître

Histoire de la race française aux Etats-Unis, par l'abbé D.-M.-A. Magnan, docteur en théologie et licencié en droit canonique. Publié à Paris, chez Vic et Amat; l'ouvrage est en vente chez J.-P. Garneau, rue Buade, Québec. Prix \$1.50,—franco, par la poste \$1.65.

C'est un ouvrage de haute valeur, bien documenté, bien écrit, admirablement imprimé et illustré que vient de publier, à Paris, M. l'abbé Magnan. *L'Histoire de la race française aux Etats-Unis* comprend aussi l'histoire de la race française au Canada jusqu'en 1760. Puis la formation des groupes canadiens-français aux Etats-Unis, leur développement, leurs épreuves, jusqu'à nos jours, complète le volume, qui a 350 pages, grand format. C'est une démonstration éloquente, mais calme, modérée, des droits qu'a la langue française d'être maintenue dans la famille, à l'école et à l'église, en Amérique.

Ce document historique, écrit dans un style vivant, mérite d'avoir sa place dans toutes les bibliothèques et d'être donné en prix dans les écoles, les couvents et les collèges.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Voici encore une histoire sans paroles présentée en trois tableaux qu'il ne faudra montrer que successivement.

En commençant on engagera la conversation avec les élèves à qui on montrera la première scène, ayant soin de cacher les deux autres afin de concentrer l'attention des enfants sur le début de l'histoire.

Maître.—Mes enfants, regardez attentivement cette gravure et réfléchissez bien pour vous rendre compte de tout ce qu'elle vous dit.
.....(un instant de silence). Voyons, Léon, dites-moi ce que vous voyez.

Léon.—M., je vois un petit garçon qui jette quelque chose à un chien.

M.—Et vous, Paul, ne voyez vous que cela ?

Paul.—M., on voit aussi un homme *après à lire*.

M.—Comment dites-vous ? *Après à lire?*... Est-ce bien correct ?

Paul.—Non, Monsieur, un homme *occupé à lire*.

M.—A la bonne heure. Pourriez-vous maintenant me dire *où se passe la scène? où sont les personnages dont vous parlez? leurs dispositions? les sentiments qu'ils éprouvent? dans quelle saison l'on se trouve?*... Voilà une foule de choses que l'image doit vous dire. Si vous l'écoutez bien parler, c'est-à-dire si vous la regardez en observant bien tous les détails.

Léon.—Monsieur, je pense que la scène se passe dans le printemps. Le petit garçon qui jette un caillou au chien est un garçon méchant qui se plaît à faire du mal aux animaux. L'homme que l'on voit dans la maison est occupé à lire près de la fenêtre. Ce doit être le propriétaire du jardin qui se repose un peu. Sa lecture paraît amusante, car il sourit en lisant.

M.—Bien, mon Léon; voilà de bonnes idées. Mais qu'est-ce que l'objet près duquel le chien est assis ? Qui va le dire ? Maurice ?

Maurice.—M., je crois que c'est une cloche de verre qui recouvre une plante encore faible.

M.—Comment voyez-vous que cette cloche est en verre ?

Maurice.—On voit à travers; si elle n'était pas en verre, on ne verrait pas le chien entièrement, ni la fleur qui est dessous.

M.—Très bien; mais pourquoi cette cloche ?

Maurice.—Pour protéger la plante, Monsieur.

M.—Oui, mais encore, pourquoi est-elle en verre ?

(Les enfants ne savent pas).

Je vais vous le dire. Avez-vous déjà remarqué comme la *chaleur* du soleil passe à travers les vitres d'une chambre dont les fenêtres n'ont pas de rideaux ?

Léon.—Oui, Monsieur; on dirait même que cela chauffe plus que si la fenêtre était ouverte.

I



II.



III



Maître.—Oui, c'est bien cela; la chaleur passe à travers le verre pour entrer, mais elle ne passe pas à travers pour ressortir. Alors vous comprenez que la chaleur du soleil s'accumule sous la cloche et la plante abritée en fait son profit dans le commencement de la belle saison où la chaleur n'est pas encore très forte. Au moyen de la cloche de verre le jardinier ramasse la chaleur et la conserve autour de la jeune plante qui se développe plus vite.

Et maintenant qui pourrait me redire un peu en détail, tout ce que l'on peut lire dans l'image. Essayez, Paul. Vous nommerez le chien Pitou, le garçon Gaston et l'homme Monsieur L'Heureux.

Paul.—La scène représente un jardin au commencement de la belle saison. On voit déjà quelques fleurs. Pitou est allé s'asseoir au soleil, sur le gazon, près d'une grosse cloche de verre qui abrite une plante délicate. Le méchant Gaston l'a aperçu, aussitôt l'idée de mal faire lui vient. Pendant que M. L'Heureux se repose en lisant, dans la maison, près de la fenêtre ouverte, Gaston ramasse un caillou et veut se donner la joie méchante de le tirer au pauvre Pitou.

Maître.—(*Qui a dû aider un peu pour obtenir ces réponses*). Voilà qui est bien. Vous voyez comme une image nous parle, quand on veut bien se donner la peine de l'écouter, c'est-à-dire de penser à tout ce qu'elle nous montre.

Maintenant, regardez bien la suite de l'histoire. (*Montrant le 2e carré*).

Que voyez-vous? Les personnages sont-ils encore dans la même position, dans les mêmes sentiments?

Léon.—Monsieur, Gaston a tiré le caillou; mais il n'a pas attrapé le chien. Pitou a été assez vif pour faire un saut de côté et le caillou a frappé la grosse cloche de verre qu'il a mise en éclats, et brisé la plante qu'elle protégeait. Gaston n'a pas l'air bien fier de ce qu'il a fait.

M.—Et Monsieur L'Heureux?

Léon.—Le bruit a interrompu sa lecture, il s'est tourné subitement vers le jardin, et le sourire de son visage s'est changé en indignation bien facile à comprendre, à la vue du dégât et de la perte d'une plante à laquelle il donnait tant de soin.

M.—(*Qui a dû aider encore pour obtenir ces réponses*). Vous devez être curieux de savoir la suite? (*découvrant la 3e scène*). Cette image va vous la dire. Que voyez-vous, Maurice? Regardez bien si les personnages ont changé de place.

Maurice.—Monsieur L'Heureux est accouru dans le jardin, il a tout compris, et saisissant Gaston sous son bras, il l'enlève et de sa large main lui administre une correction soignée, sur la partie la plus large de sa personne. Le méchant Gaston montre Pitou du doigt et il a l'air de vouloir l'accuser. Mais les tapes tombent toujours avec force, et le chien semble rire de la correction bien méritée que reçoit son ennemi.

Maître.—Quelle promesse, pensez-vous, que M. L'Heureux a exigée de Gaston.

Paul.—Je crois, M., qu'il a dû lui faire promettre de plus jamais s'amuser à vouloir faire du mal aux animaux.

M.—C'est cela. Cette histoire en image a dû vous intéresser certainement. Et les scènes qu'elle représente sont gravées, j'en suis certain, dans votre mémoire. Il n'y a pas de doute que vous pourriez raconter tout cela chez vous après la classe; n'est-ce pas, Léon?

Léon.—Oui, Monsieur.

M.—Et les autres aussi. Je vais vous donner quelques mots que vous prendrez en écrit pour aider un peu votre mémoire, et au moyen desquels, vous pouvez faire un récit par écrit de tout ce que l'image vient de vous raconter.

(Les enfants écrivent le canevas suivant):

CANEVAS.—C'est au commencement de la belle saison, les plantes commencent à... M. L'Heureux, après les avoir bien soignées... ce qu'il fait... son air en lisant... pendant ce temps Pitou le chien de la maison... dites où il va s'asseoir... près de quoi?... parlez de la cloche et de son utilité... le méchant Gaston... idée qu'il a en voyant Pitou... (faites-le parler comme s'il voulait apprendre au chien à ne pas marcher sur le gazon)—Le résultat de son action—qu'à fait Pitou? où a frappé la pierre?—Que fait M. L'Heureux?... châtiment du méchant... faites parler Gaston qui cherche à se défendre en accusant Pitou. Pitou sourit. Promesse exigée de Gaston.

Avec ces quelques notes, ou d'autres prises par les élèves eux-mêmes, ces derniers pourront produire un travail dans le genre de celui que nous donnons ci-après et qu'il ne faut pas lire aux élèves avant leur devoir, mais seulement après pour le comparer à ce qu'ils auront fait.

GASTON, LE PETIT MECHANT

C'est par une après-midi du commencement de la belle saison. Monsieur L'Heureux a donné bien des soins à son jardin et dans les parterres on voit déjà quelques fleurs. La brave homme est rentré dans la maison pour prendre un peu de repos. Il est assis près de la fenêtre ouverte et jouit d'une lecture sans doute bien intéressante, car un joyeux sourire s'épanouit sur son visage. Le chien de la maison, ce bon Pitou, est sorti pour aller s'asseoir au soleil sur le gazon d'un parterre; il a choisi une bonne place, près d'une grosse cloche de verre qui accumule les rayons bienfaisants du soleil et les retient autour de la plante délicate qu'elle abrite. Tout est tranquille; mais le méchant Gaston a vu Pitou, et l'idée de mal faire lui vient aussitôt. Ramassant un caillou: "Attends Pitou, dit-il, comme pour se donner raison, et cacher sa malice, je vais t'apprendre à fouler ce beau gazon! Tiens, attrape!" Et il lance le caillou.

Pitou a l'œil vif et le corps souple. Il a fait rapidement un saut de côté et le caillou a passé à travers la cloche en éclats et brisé une plante chérie de M. L'Heureux.

Celui-ci saute sur sa chaise, abandonnant sa lecture. A la vue de sa belle plante perdue et de sa cloche brisée; l'indignation l'emporte; en trois sauts il est dans le jardin et saisissant Gaston sous son bras, il l'enlève et de sa large main lui administre une bonne correction sur la partie large de son pantalon. Gaston se défend et montre Pitou, essayant de lui faire porter la faute. Mais M. L'Heureux ne l'entend pas ainsi et n'interrompt le châtiment qu'après avoir fait promettre au méchant Gaston que jamais à l'avenir il ne ferait de mal aux animaux.

Evidemment le devoir des élèves ne donnera pas cela exactement. Ils pourront donner mieux dans certaines parties, moins bien dans d'autres. Le principal, c'est qu'ils expriment correctement des idées justes et bien ordonnées. Enfin, c'est qu'ils racontent dans leur rédaction d'une manière intéressante ce que l'image leur a dit aux yeux et surtout à l'esprit.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. Whom do you see in the picture? Or, In the picture whom do you see? I see four children in the picture. Or, In the picture I see four children.
2. How many of them are boys? Two of them are boys.
3. How many of them are girls? Two of them are girls.
4. What is the first child on the right? He is a boy.
5. What is the second child? She is a girl.
6. What is the first child on the left? She is a girl.
7. What is the second child? He is a boy.
8. The boy on the right is doing what? Or, What is the boy on the right doing? He is blowing a bugle.
9. What is a bugle? It is a musical instrument. Or, It is an instrument of music.
10. Of what is it made? Or, It is made of what? It is made of copper or brass.
11. What kind of musical instrument is a bugle? It is a wind instrument.
12. How is it played? Or, It is played how? It is played by blowing into it with the mouth.



13. What is the name of the part of the bugle into which the player blows? The name of the part of the bugle into which the player blows is mouth-piece.

14. In a company what is the soldier who blows the bugle called? He is called bugler.

15. What is the duty of a bugler? It is to convey the commands of an officer by sounding a bugle.

16. What have you to say of the cheeks of the young bugler in the picture? They are puffed out.

17. What causes his cheeks to puff out? The effort he is making to produce as much noise as possible causes his cheeks to swell out.

18. What is the second boy doing? He is playing an accordion.

19. What is an accordion? It is a musical instrument.

20. What sort of musical instrument is it? It is a small keyed wind-instrument.

21. How is it played? It is played with the two hands.

22. Of what is it made? The parts of it that can be seen are made of wood, metal and leather. The top and bottom are made of wood, the keys metal and the sides of pleated or folded leather.

23. The girl on the left is doing what? She is beating a drum.

24. Say what a drum is and describe it? It is an instrument of music commonly in the form of a hollow cylinder, covered at the ends with vellum.

25. What is vellum? It is the skin of a young calf dressed or prepared and rendered smooth and white.

26. How does one play the drum? Look at the girl in the picture and you will see that she is beating the drum.

27. With what is she beating the drum? Or, She is beating the drum with what? She is beating the drum with two sticks, called drumsticks.

28. What supports the drum? A strap, to which the drum is fastened, passing over the girl's right shoulder supports the drum.

29. In a band, what is the person who plays the drum called? Or, What is the person who plays the drum, in a band called? The person who plays the drum, in a band, is called drummer.

30. Is the other little girl playing a musical instrument? No, she is not playing any musical instrument.

31. What is she doing? She is holding up a toy for the admiration of some person not seen in the picture.

32. In which hand is she holding the toy? She is holding it in her left hand.

33. Describe the toy? It is a short stick, on one end of which there is a human head surmounted by a fool's cap.

34. Has the toy a name? Yes it has a name.

-
35. What is it called? It is called bauble.
36. How many of the children are in their bare heads? Two of them are in their bare heads.
37. Which two are bare headed? The two in the middle are bare headed. Or, The boy playing the accordion and the girl with the toy are bare headed.
38. Has the girl with the toy anything on her head? Yes, her hair is tied with a bow of ribbon.
39. What have the other two children on their heads? The bugler has a military cap called a shako on his head while the drummer-girl has a scotch cap a called tam.
40. How are the boys dressed? Each boy has on a sailor-suit. Or, Each boy has a sailor-suit on. Or, They have on sailor-suits. Or, They have sailor-suits on.
41. What are the boys wearing? They are wearing sailor-suits.
42. What has the drummer-girl on? She has on a loose frock with a round collar.
43. What is the child with the toy in her hand wearing? She is wearing a mother-hubbard dress.
44. With which hand is the little bugler holding the bugle? With the right hand.
45. What is his left hand doing? It is holding the strap of a gun which slung over his left shoulder.
46. How do the children look? They look very well.
47. What have you to say of the children? They are fine children.
48. What relationship is there between the children? I don't know what relationship there is between them?
49. From their looks what relationship would you suppose, to be between them? The drummer-girl and the bugler resemble each other, I suppose they are brother and sister. I suppose the other two children are brother and sister also because of the strong resemblance between them.
50. Which of the children is looking down? The girl who is laying the drum is looking down.
51. At what is she looking? She is looking at the drum.
52. Why is she looking at the drum? She is looking at the drum to see where to strike.
53. In what direction are the other children looking? They are looking slightly up.
54. At what are they looking? I suppose they are looking at some person not shown in the picture.
55. What expression is to be seen on the faces of the children who are looking up. An expression of pleasure is to be seen on their faces. They are all smiling.

56. What expression is to be seen on the face of the drummer-girl? An expression of great seriousness is to be seen on her face.

57. Why is she so serious while the other children appear so joyous? I don't really know, perhaps beating a drum is one of the serious affairs of life, while playing an accordion, flourishing a bauble and blowing a bugle are only light amusement; who knows, I don't.

58. Make a simple sentence describing the picture in the briefest manner possible. The picture shows four children. Or, The picture represents four children. Or, It is a picture of four children.

59. Give the same sentence, but add another item of information. The picture shows four children: two boys and two girls.

60. Give the same sentence and use an adjective to further describe the children. It is a picture of four good looking (*or nice looking, or pretty*) children, two boys and two girls.

61. Give the same sentence and describe by the same words what all the children are doing? The picture represents four nice looking children, two boys and two girls, amusing themselves.

62. Give the same sentence and say with what the children are amusing themselves, using the same words for all? The picture shows four pretty children, two boys and two girls, amusing themselves with their toys.

63. Give the same sentence and in addition name the toys? The picture shows four good looking children, two boys and two girls, amusing themselves with their toys, a bugle, an accordion, a drum and a bauble.

64. Give the same sentence and tell us whether they are amusing themselves quietly or noisily? The picture shows four good looking children, two boys and two girls noisily amusing themselves with their toys, a bugle, an accordion, a drum and a bauble.

65. Give the same sentence and in addition state what each child is doing? The picture shows four good looking children, two boys and two girls, noisily amusing themselves with their toys; one boy blowing a bugle, the other playing an accordion, one girl beating a drum, the other holding up a bauble.

66. Give the same sentence but describe briefly the clothing of the children? The picture shows four good looking children, two boys in sailor-suits and two girls, one in a loose frock with a round collar, the other in a mother hubbard dress, noisily amusing themselves, with their toys; one boy blowing a bugle, the other playing an accordion, one girl beating a drum, the other holding up a bauble.

67. Give the same sentence but in addition tell what the children have on their heads? The picture shows four good looking children two boys in sailors-suits, the one wearing a shako or military cap, the other, in his bare head, and two girls, one in a loose frock with a round collar, a scotch cap, called tam, on her head, the other in a mother-hub

bard dress with a bow of ribbon in her hair, all noisily amusing themselves with their toys: one boy blowing a bugle, the other playing an accordion, one girl beating a drum, the other holding up a bauble for the admiration of some person invisible in the picture.

68. Write out a description of the picture in several sentences? The picture before me shows four nice looking children, two boys and two girls amusing themselves. They are standing in line, all facing the same way. The boys who are wearing sailor-suits are playing musical instruments. The smaller of the two, on whose head there is a skako, is blowing a bugle held in his right hand, while his left hand holds the strap of a gun slung-which is over his left shoulder; his cheeks are puffed out from the effort which he is making to do his share in the noisy concert; the other who is bare headed is playing an accordion. The girls, one in a loose frock with a round collar, on her head a tam, and the other in a mother-hubbard dress with a bow of ribbon in her hair, are doing their share to swell the volume of sound, The girl with the tam is vigorously beating a drum held in position before her by a strap passing over her right shoulder, while the other child is holding up a bauble for the admiration of some person invisible in the picture. All the children are smiling except the drummergirl who appears to take her occupation seriously.

From the ressemblance between the bugler and drummer I suppose that they are brother and sister. There is also a strong ressemblance between the other two children.

JOHN AHERN

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS SAINTE MESSE

TROISIEME PARTIE

MANIERE D'ENTENDRE LA SAINTE MESSE

Q. Quelles sont les conditions requises pour entendre convenablement la sainte messe?

R. Les conditions requises pour entendre convenablement la sainte messe sont: la présence, l'attention et la dévotion.

(1) Pour les leçons qui précèdent, voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1911 à mai 1912.

CHAPITRE PREMIER

LA PRESENCE

Q. Quelle présence est requise à l'audition de la messe?

R. Une présence corporelle et continue.

Q. En quoi consiste la présence corporelle?

R. La présence corporelle consiste à se trouver dans l'assemblée des fidèles qui assistent à la messe, de telle sorte qu'on puisse en suivre les principales parties.

Q. En quoi consiste la présence continue?

R. La présence continue consiste à assister à la messe depuis le commencement jusqu'à la fin.

Ex. Les théologiens considèrent comme une faute grave l'omission volontaire d'une partie notable de la messe.

Q. Où faut-il entendre la sainte messe.

R. S'il s'agit de satisfaire simplement au précepte, il suffit d'entendre la sainte messe partout où il est permis de la célébrer, c'est-à-dire dans les églises, les chapelles, les oratoires,

etc. Toutefois, afin de profiter des avantages spirituels dont la messe est l'occasion, comme la prédication, le prône, les avis du pasteur, l'édification mutuelle, etc., chacun doit se faire un devoir d'assister à la messe du dimanche dans son église paroissiale. (A suivre)

D.-M.-A. MAGNAN, Ptre

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

LES OUTILS

L'aiguille sert à la couturière, au tailleur et au tapissier. Le marteau est employé par le forgeron, le charpentier, le menuisier. La plume sert à l'écolier, à l'écrivain, à l'architecte. La pelle est l'outil du jardinier et du terrassier. La truelle sert au maçon.

EXERCICES.—Trouver dans la dictée: 1. les noms de *personnes*—2. les noms de *choses*—3. les noms communs—4. les noms au singulier—5. les noms au pluriel.

II

LA GRANDE HORLOGE

Ecoutez l'heure qui sonne à la grande horloge. Elle dit au laboureur: il est temps de se lever; va et laboure ton sillon; au jeune garçon, à la jeune fille: vite à l'école, travaille pour t'instruire.

La grande horloge parle à tout le monde, le matin, à midi, le soir; elle règle les occupations de la journée et marque aussi l'heure du repos et annonce celle de la prière.

EXERCICES—Qu'est-ce qu'une horloge?—Comment s'appelle la première lettre de ce mot?—Est-ce vrai que l'horloge *parle*?—Quelle est l'heure du repos?—Et celle de la prière?

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTEES

I

LA PATRIE

La patrie est là où *coulèrent*, paisibles et heureuses, les premières années de notre vie; c'est le lieu qui fut le *témoin* des pures joies de notre âme, des premières émotions de notre cœur. La patrie est le pays où l'homme a reçu les premières leçons de morale, où il se *réjouit* de *reposer* auprès du tombeau de ses pères, après avoir vécu près du berceau de ses enfants.

EXPLICATIONS.—*Couler*: dans ce sens signifie passer.—*Témoin*: lieu qui a vu. Se dit de quelqu'un qui a vu et entendu quelque chose et qui peut l'affirmer devant d'autres personnes.—*Se réjouir*: avoir du plaisir, de la joie.—*Reposer*: dans ce sens signifie mourir, être enterré là, près du tombeau de ses pères.

EXERCICES.—Ecrire les noms communs de la dictée qui sont au singulier.

Patrie, vie, lieu, témoin, enfance, âme, cœur, pays, homme, morale, tombeau, berceau.

Analyser les adjectifs.

Rédaction

LE VENT

Le vent c'est de l'air agité. Il est brûlant, tiède ou froid, léger ou violent.

Il est d'une grande utilité.

Il porte les nuages qui vont répandre la

pluie un peu partout. Il fait tourner la roue du moulin, gonfle les voiles des navires, porte les graines des plantes, etc.

Il a aussi ses inconvénients et même ses dangers.

Il soulève la poussière, fait tomber les fruits des arbres. Sa violence est telle, quelquefois, qu'il enlève les toitures, déracine les arbres. Sur mer il soulève les flots et parfois engloutit les vaisseaux.

QUESTIONNAIRE.—Qu'est-ce que le vent? Est-il froid ou chaud? Quels services nous rend-il? N'occasionne-t-il pas quelques désagréments, quelques dégâts sur terre? Et sur mer?

CANEVAS.—Air agité.—Ses états.—Avantages.—Inconvénients.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

DICTEE

L'ALCOOL NE GUERIT PAS

Voyons, quel est celui que la boisson a jamais guéri? La boisson a-t-elle jamais guéri de la consommation, du rhumatisme, d'une maladie de cœur, de foie ou de reins? préservé d'une attaque d'apoplexie, d'épilepsie ou de folie? remis un membre cassé? Hélas! au contraire elle a souvent engendré ces maladies, causé des accidents et des morts subites. Voilà tout ce que la boisson a à voir avec la maladie.

R. P. HUGOLIN

Aux jeunes gens de la campagne.

PHRASES A ETUDIER AU TABLEAU NOIR

I. Le *vendeur d'alcool* ou l'*hôtelier* est l'auteur de bien des maux: il fait pleurer les mères et les enfants, dégrade les ivrognes, ruinent les santés et les fortunes, cause la plupart des accidents et des malheurs.

II. L'*ivrognerie*, ce vice grossier et brutal, qui ôte la vigueur à l'esprit et au corps une partie de ses forces, représente le premier échelon conduisant à l'*alcoolisme*.

MATHEMATIQUES

ARITHMETIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Divisez par 20 les nombres suivants: 40, 50, 41, 51, 42, 52, 43, 53, 44, 54, 60, 70, 61, 71, 62, 72, 63, 73, 64, 74, 80, 90, 81, 91, 82, 92, 83, 93, 84, 94, 85, 95, 100, 110, 101, 111, 102, 112, 103, 113, 104, 114, 105, 115, 106, 116, 107, 117, 108, 118, 109, 119.

Règle: *Supprimez le zéro du diviseur et le dernier chiffre du dividende, puis divisez par 2; s'il y a un reste, ce reste sera une dizaine, qui ajouté au chiffre supprimé du dividende c'est-à-dire aux unités du reste donnera le reste total.*

$$40 \div 20 = 4.0 \div 2 = 2, \text{ reste, } 0.$$

$$50 \div 20 = 5.0 \div 2 = 2, \text{ reste, une dizaine, } 10.$$

$$41 \div 20 = 4.1 \div 2 = 2, \text{ reste, } 1.$$

$$51 \div 20 = 5.1 \div 2 = 2, \text{ reste, } 1 \text{ dizaine} + 1, 11.$$

$$42 \div 20 = 4.2 \div 2 = 2, \text{ reste, } 2.$$

$$52 \div 20 = 5.2 \div 2 = 2, \text{ reste, } 1 \text{ dizaine} + 2, 12.$$

$$43 \div 20 = 4.3 \div 2 = 2, \text{ reste, } 3.$$

$$53 \div 20 = 5.3 \div 2 = 2, \text{ reste, } 1 \text{ dizaine} + 3, 13.$$

- $44 \div 20 = 4.4 \div 2 = 2$, reste 4.
 $54 \div 20 = 5.4 \div 2 = 2$, reste, 1 dizaine + 4, 14.
 $60 \div 20 = 6.0 \div 2 = 3$, reste, 0.
 $70 \div 20 = 7.0 \div 2 = 3$, reste, 1 dizaine, 10.
 $61 \div 20 = 6.1 \div 2 = 3$, reste, 1.
 $71 \div 20 = 7.1 \div 2 = 3$, reste, 1 dizaine + 1, 11.
 $62 \div 20 = 6.2 \div 2 = 3$, reste, 2.
 $72 \div 20 = 7.2 \div 2 = 3$, reste, 1 dizaine + 2, 12.
 $63 \div 20 = 6.3 \div 2 = 3$, reste, 3.
 $73 \div 20 = 7.3 \div 2 = 3$, reste, 1 dizaine + 3, 13.
 $64 \div 20 = 6.4 \div 2 = 3$, reste, 4.
 $74 \div 20 = 7.4 \div 2 = 3$, reste, 1 dizaine + 4, 14.
 $80 \div 20 = 8.0 \div 2 = 4$, reste, 0.
 $90 \div 20 = 9.0 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine, 10.
 $81 \div 20 = 8.1 \div 2 = 4$, reste, 1.
 $91 \div 20 = 9.1 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine + 1, 11.
 $82 \div 20 = 8.2 \div 2 = 4$, reste, 2.
 $92 \div 20 = 9.2 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine + 2, 12.
 $83 \div 20 = 8.3 \div 2 = 4$, reste, 3.
 $93 \div 20 = 9.3 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine + 3, 13.
 $84 \div 20 = 8.4 \div 2 = 4$, reste, 4.
 $94 \div 20 = 9.4 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine + 4, 14.
 $85 \div 20 = 8.5 \div 2 = 4$, reste, 5.
 $95 \div 20 = 9.5 \div 2 = 4$, reste, 1 dizaine + 5, 15.
 $100 \div 20 = 10.0 \div 2 = 5$, reste, 0.
 $110 \div 20 = 11.0 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine, 10.
 $101 \div 20 = 10.1 \div 2 = 5$, reste, 1.
 $111 \div 20 = 11.1 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 1, 11.
 $102 \div 20 = 10.2 \div 2 = 5$, reste, 2.
 $112 \div 20 = 11.2 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 2, 12.
 $103 \div 20 = 10.3 \div 2 = 5$, reste, 3.
 $113 \div 20 = 11.3 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 3, 13.
 $104 \div 20 = 10.4 \div 2 = 5$, reste, 4.
 $114 \div 20 = 11.4 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 4, 14.
 $105 \div 20 = 10.5 \div 2 = 5$, reste, 5.
 $115 \div 20 = 11.5 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 5, 15.
 $106 \div 20 = 10.6 \div 2 = 5$, reste, 6.
 $116 \div 20 = 11.6 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 6, 16.
 $107 \div 20 = 10.7 \div 2 = 5$, reste, 7.
 $117 \div 20 = 11.7 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 7, 17.
 $108 \div 20 = 10.8 \div 2 = 5$, reste, 8.
 $118 \div 20 = 11.8 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 8, 18.
 $109 \div 20 = 10.9 \div 2 = 5$, reste, 9.
 $119 \div 20 = 11.9 \div 2 = 5$, reste, 1 dizaine + 9, 19.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE REGLES

1. Une caisse de marchandises pèse brut 321 livres; la caisse seule pèse 28 livres, quelle est le poids de la marchandise et quelle est sa valeur à \$0.78 la livre?

Solution: $321 - 28 = 293$ livres, poids de la marchandise. *Rép.*

$\$0.78 \times 293 = \228.54 . *Rép.*

2. On présente à un négociant, pour marchandises qui lui ont été fournies, une facture de \$346.75, sur laquelle on lui fait une remise \$0.20 par piastre; il paye avec un billet de \$500, combien lui rendra-t-on?

Solution: $\$346.75 \times \$0.20 = \$69.35$, le montant de la remise.

$\$346.75 - \$69.35 = \$277.40$, la dette nette.

$\$500 - \$277.40 = 222.60$, ce qu'on lui rendra. *Rép.*

3. Un menuisier a livré à un magasin de nouveautés 8 comptoirs en chêne à $\$25.75$ l'un; quelle somme recevra-t-il?

Solution: $\$25.75 \times 8 = \206 . *Rép.*

4. Un libraire a acheté 8 douzaines de livres de lecture à $\$0.15$ le volume, et on lui a livré 13 volumes pour 12; il revend chaque volume $\$0.17$, dites quel sera son bénéfice total.

Solution: $13 \times 8 = 104$, nombre de volumes qu'il a reçu.

$\$0.15 \times 12 \times 8 = \14.40 , le coût des 104 volumes.

$\$0.17 \times 104 = \17.68 , ce que les 104 volumes ont rapporté.

$\$17.68 - \$14.40 = \$3.28$, le bénéfice total. *Rép.*

5. Un relieur a reçu la somme de $\$170.60$ pour 34 volumes reliés à $\$1$ l'un, 6 à $\$2.10$ l'un, 4 à $\$3$, et un certain nombre à $\$4$; quel est le nombre des volumes reliés à raison de $\$4$?

Solution: $\$1.00 \times 34 = \34.00

$2.10 \times 6 = 12.60$

$3.00 \times 4 = 12.00$

$\$58.60$

$\$170.60 - \$58.60 = \$112$, ce qu'il reçoit pour les volumes reliés à $\$4$.

$\$112 \div 4 = 28$ volumes. *Rép.*

6. Avec le prix de vente de 7 fauteuils à $\$5$ l'un, combien pourra-t-on acheter de chaises à $\$1.50$ l'une?

Solution: $\$5 \times 7 = \35 , ce que rapporte la vente des fauteuils.

$\$35 \div \$1.50 = 23$ chaises et il reste $\$0.50$. *Rép.*

7. Un marchand achète 162 verges de drap qu'il vend $\$324$. Il calcule que son bénéfice est ainsi de $\$0.35$ par verge. Combien a-t-il payé la verge?

Solution: $324 \div 162 = \$2$, le prix de vente d'une verge. *Rép.*

$\$2 - \$0.35 = \$1.65$, le prix qu'il a payé une verge. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Trouvez la somme de $8\frac{2}{3}$, $7\frac{5}{6}$, $4\frac{2}{9}$, $11\frac{1}{2}$.

Solution: $8\frac{2}{3} + 7\frac{5}{6} + 4\frac{2}{9} + 11\frac{1}{2} = 8 + 7 + 4 + 11 + \frac{12}{18} + \frac{15}{18} + \frac{4}{18} + \frac{9}{18} = 30\frac{40}{18} = 32\frac{2}{3}$ *Rép.*

2. De $9\frac{3}{8}$ retranchez $4\frac{5}{6}$.

Solution: $9\frac{3}{8} - 4\frac{5}{6} = 9\frac{9}{24} - 4\frac{20}{24} = 8\frac{33}{24} - 4\frac{20}{24} = 4\frac{13}{24}$. *Rép.*

3. Trouvez le produit de $5\frac{2}{3}$ et $6\frac{5}{6}$.

Solution: $5\frac{2}{3} \times 6\frac{5}{6} = \frac{17}{3} \times \frac{41}{6} = \frac{697}{18} = 38\frac{13}{18}$. *Rép.*

4. Divisez $7\frac{5}{6}$ par $4\frac{3}{4}$.

Solution: $7\frac{5}{6} \div 4\frac{3}{4} = \frac{47}{6} \div \frac{19}{4} = \frac{47}{6} \times \frac{4}{19} = \frac{47}{3} \times \frac{2}{19} = \frac{94}{57} = 1\frac{37}{57}$. *Rép.*

5. Un homme perd les $\frac{5}{8}$ de son argent; il lui reste $\$36$; combien avait-il d'abord et combien a-t-il perdu?

Solution: $\frac{8}{8} - \frac{5}{8} = \frac{3}{8}$ de son argent = ce qui lui reste = $\$36$.

$\frac{1}{8}$ de son argent = $\frac{36}{3}$

$\frac{5}{8}$ de son argent = $\frac{36}{3} \times 5 = 12 \times 5 = \60 , ce qu'il avait d'abord. *Rép.*

$\frac{3}{8}$ de son argent = $\frac{36}{3} \times 3 = 12 \times 3 = \36 , ce qu'il a perdu. *Rép.*

6. Un homme achète un nombre de moutons égal aux $\frac{5}{7}$ du troupeau qu'il possède déjà; après cet achat il a en tout 72 moutons; combien avait-il de moutons d'abord et combien en a-t-il acheté?

Solution: $\frac{7}{7}$ de son troupeau primitif + $\frac{5}{7}$ de ce troupeau = $1\frac{2}{7}$ du troupeau = 72.

$\frac{1}{7}$ du troupeau = $\frac{72}{12}$

$\frac{2}{7}$ du troupeau = $\frac{72}{6} \times 7 = 6 \times 7 = 42$, le troupeau primitif. *Rép.*

$\frac{5}{7}$ du troupeau = $\frac{72}{6} \times 5 = 6 \times 5 = 30$, nombre de moutons acheté. *Rép.*

7. Un homme donne les $\frac{5}{12}$ de son argent aux pauvres, puis il gagne une somme égale aux $\frac{3}{4}$ de ce qui lui reste; alors il se trouve avoir \$294. Combien avait-il d'abord et combien a-t-il donné aux pauvres?

Solution: $\frac{1}{12} - \frac{5}{12} = \frac{7}{12}$, ce qui lui reste.

$\frac{3}{4}$ de $\frac{7}{12} = \frac{1}{4}$ de $\frac{7}{4} = \frac{7}{16}$ de ce qu'il avait d'abord.

$\frac{7}{12}$ le reste + $\frac{7}{16}$ le gain = $\frac{28}{48} + \frac{21}{48} = \frac{49}{48} = 294$.

$\frac{1}{48} = \frac{294}{48}$

$\frac{48}{48} = \frac{294 \times 48}{48} = 6 \times 48 = \288 , ce qu'il avait d'abord. *Rép.*

$\frac{5}{12}$ de 288 = \$120, somme donné aux pauvres. *Rép.*

Note— $\frac{49}{48}$, ce qu'il avait après avoir gagné une somme égale aux $\frac{3}{4}$ du reste, se trouve plus directement de la manière suivante: Il avait tout ce qui restait, c'est-à-dire, les $\frac{7}{12}$ du reste; il gagna une somme égale aux $\frac{3}{4}$ de ce reste; donc après avoir encaissé le gain, il était en possession des $\frac{7}{12}$ du reste + les $\frac{3}{4}$ du reste, c'est-à-dire des $\frac{7}{12}$ du reste, c'est-à-dire des $\frac{7}{12}$ des $\frac{7}{12} = \frac{49}{144}$.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, Etc.

1. Un homme a fait de sa fortune deux parts, dont l'une est les $\frac{5}{9}$ de l'autre. Il place la plus petite en valeurs industrielles qui lui rapportent $8\frac{1}{3}\%$ et le reste en valeurs immobilières qui lui fournissent un intérêt de 5%. En 18 mois, le placement industrielle a rapporté \$213.95 de moins que les immeubles. Quel est le montant de chaque placement?

Solution: Soit \$9 la somme placée dans les immeubles alors \$5, celle placée dans l'industrie et \$9 + \$5 = \$14, la fortune totale.

$\$9 \times 0.05 = \0.45 , l'intérêt pour 1 an de la somme placée dans les immeubles.

$\$0.45 \times 1\frac{1}{2} = \0.675 , l'intérêt pour 18 mois, de la somme placée dans les immeubles.

$\$5 \times 0.08\frac{1}{3} = \$0.41\frac{2}{3}$, le rendement, pour 1 an, de la somme placée dans l'industrie.

$\$0.41\frac{2}{3} \times 1\frac{1}{2} = \0.625 , ce que rapporte, au bout de 18 mois, la somme placée dans l'industrie.

$\$0.675 - \$0.625 = \$0.05$, la différence qu'il y aurait entre les rendements des deux placements, si la fortune totale était de \$14.

Donc pour chaque \$0.05 contenu dans \$213.95, il y avait \$9 placées dans les immeubles, \$5 dans l'industrie et \$14 de fortune totale.

$\$213.95 \div \$0.05 = 4279$.

$\$4279 \times 9 = \38511 , somme placée dans les immeubles. *Rép.*

$\$4279 \times 5 = 21395$, somme placée dans l'industrie. *Rép.*

$\$4279 \times 14 = 59906$, la fortune totale.

2. Partagez une gratification de \$1134 entre 3 employés en raison directe de leurs années de service et en raison inverse de leurs appointements. Le premier a 25 années de service et \$1500 d'appointements; le deuxième 16 ans de service et \$1200 d'appointements; le troisième 12 ans de service et \$1000 d'appointements.

Solution: $25 \times \frac{1}{1500} = \frac{1}{60}$

$16 \times \frac{1}{1200} = \frac{1}{75}$

$12 \times \frac{1}{1000} = \frac{3}{250}$

La gratification doit être partagée dans le rapport des fractions $\frac{1}{60}$, $\frac{1}{75}$, $\frac{3}{250}$.

Le plus petit multiple commun des dénominateurs des fractions $\frac{1}{60}$, $\frac{1}{75}$, $\frac{3}{250}$, est 1500.

Ces fractions $\frac{1}{60}$, $\frac{1}{75}$, $\frac{3}{250}$ changées en d'autres fractions ayant 1500 pour dénominateur donnent $\frac{25}{1500}$, $\frac{20}{1500}$, $\frac{18}{1500}$.

Ainsi la gratification sera partagée dans le rapport des nombres 25, 20, 18.

$25 + 20 + 18 = 63$.

Le premier employé recevra $\frac{25}{63}$ de \$1134 = $25 \times 18 = \$450$. *Rép.*

Le deuxième employé recevra $\frac{20}{63}$ de \$1134 = $20 \times 18 = \$360$. *Rép.*

Le troisième employé recevra $\frac{18}{63}$ de \$1134 = $18 \times 18 = \$324$. *Rép.*

Total. \$1134

3. Un négociant achète un marchand se \$1829.10 payable dans 8 mois, et la revend aussitôt \$2621.05, payable dans 1 an et 6 mois. Le taux courant étant de $7\frac{1}{2}\%$, quel est le bénéfice?

Solution: Il faut trouver quelle somme solderait, aujourd'hui, la dette du négociant; c'est-à-dire qu'il faut trouver la valeur actuelle de \$1829.10 payable dans 8 mois, sans intérêts; puis il faut calculer à quelle somme le négociant aurait droit si on le payait aujourd'hui.

Solution: L'intérêt de \$1, pour 1 an, à $7\frac{1}{2}\%$ = \$0.07 $\frac{1}{2}$.

L'intérêt de \$1 pour 8 mois, à $7\frac{1}{2}\%$ = \$0.075 \times $\frac{2}{3}$ = \$0.05.

\$1829.10 \div \$1.05 = 1742 fois \$1 = \$1742, valeur actuelle de la dette du marchand.

L'intérêt de \$1, pour 1 an, à $7\frac{1}{2}\%$ = \$0.07 $\frac{1}{2}$.

L'intérêt de \$1, pour 1 an 6 mois, à $7\frac{1}{2}\%$ = \$0.07 $\frac{1}{2}$ \times $1\frac{1}{2}$ = \$0.1125.

\$2621.05 \div \$1.1125 = 2356 fois \$1 = 2356, valeur actuelle de la somme due au négociant
\$2356 - \$1742 = \$614 le bénéfice. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante: $ax + b = \frac{x}{a} + \frac{1}{b}$.

Multipliant l'équation par ab le plus petit multiple commun des dénominateurs a , b on a $a^2bx + ab^2 = bx + a$.

Transposant on a: $a^2bx - bx = a - ab^2$

$(a^2b - b)x = a - ab^2$

$a - ab^2 \quad a(1 - b^2)$

$x = \frac{a - ab^2}{a^2b - b} = \frac{a(1 - b^2)}{b(a^2 - 1)}$ *Rép.*

2. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante:

$14x - (5x - 9) - [4 - 3x - (2x - 3)] = 30$

Solution: Supprimant les parenthèses on a:

$14x - 5x + 9 - 4 + 3x + 2x - 3 = 30$.

Rassemblant et transposant on a: $14x = 30 - 2 = 28$.

$x = \frac{28}{14} = 2$. *Rép.*

3. Une personne a fait de sa fortune trois parts. Les deux premières, placées d'abord, l'une à 5%, l'autre à 3%, rapportaient le même intérêt annuel. Au bout de trois ans, elles ont été retirées avec les intérêts produits et placées à 4%, on a obtenu alors un revenu annuel de \$1780. La troisième part a été, employée à l'achat d'un terrain rectangulaire qui a coûté \$726 l'acre. Son périmètre est de 612 verges. Si ce terrain avait été deux fois plus long et trois fois plus large, le périmètre aurait été de 1468 verges. Quelles sont les trois parts?

Solution: Les taux étant de 5% et de 3% et les intérêts étant égaux, les mises doivent être dans le rapport de 3 à 5.

Soit $300x$ la somme placée à 5% alors $500x$ celle placée à 3%.

$300x \times 0.05 = 15x$ l'intérêt du 1er placement pour 1 an.

$500x \times 0.03 = 15x$ l'intérêt du 2nd placement pour 1 an.

$15x + 15x = 30x$, le revenu des deux placements pour 1 an.

$30x \times 3 = 90x$, le revenu des deux placements pour 3 ans.

$300x + 500x + 90x = 890x$, la somme des mises avec les intérêts au bout de 3 ans.

$890x \times 0.04 = \$1780$.

$35.60x = \$1780$.

$356x = \$17800$.

$x = \frac{17800}{356} = \50 .

$300x = \$50 \times 300 = \15000 , la mise à 5%. *Rép.*

$500x = 50 \times 500 = \$25000$, la mise à 3%. *Rép.*

Soit x la longueur du terrain et y la largeur.

$x + y = 612 \div 2 = 306$(1)

$2x + 3y = 1468 \div 2 = 734$(2)

Multipliant (1) par 2 on a: $2x + 2y = 612$..(3)

Soustrayant (3) de (2) on a: $y = 122$, la largeur du terrain.

$$x + 122 = 306$$

$$x = 306 - 122 = 184, \text{ la longueur du terrain.}$$

$$184 \times 122 = 22448 \text{ verges carrés, surface du terrain.}$$

$$22448 \div 4840 = \text{le nombre d'acres dans le terrain.}$$

$(22448 \div 4840) \times \$726 = (\$726 \times 22448) \div 4840 = \3367.20 , le coût du terrain, la troisième part.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Les triangles A B C, L M N, sont équiangles, A B = 48 pieds, L M = 27 pieds et la surface de A B C = 840 pieds carrés. Trouvez la surface de L M N.

Solution: Notes. Les figures semblables sont celles dont les angles sont égaux chacun à chacun et les lignes homologues proportionnelles.

2. Si deux triangles ont les angles égaux chacun à chacun leurs lignes homologues sont proportionnelles et les deux triangles sont semblables, donc les triangles équiangles A B C, L M N, sont semblables.

3. Les figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs côtés homologues.

Soit x la surface du triangle L M N.

$$48^2 \quad 840;$$

$$\text{Donc } \frac{\quad}{27^2} = \frac{x}{\quad}$$

$$27^2 \quad x$$

$$\frac{2304}{729} = \frac{840}{x};$$

$$\text{Simplifiant on a: } \frac{256}{81} = \frac{840}{x}.$$

$$\text{d'où } 256x = 840 \times 81 = 68040.$$

$$x = \frac{68040}{256} = 265.78125 \text{ pieds carrés. } \textit{Rép.}$$

2. La surface d'un quadrilatère irrégulier est de 1312.5 pieds carrés et un de ses côtés a 15 pieds. Trouvez la longueur du côté correspondant d'un quadrilatère semblable dont la surface est de 840 pieds carrés.

Solution: Soit x la longueur.

$$1312.5 \quad 15^2 \quad 225$$

$$\frac{\quad}{840} = \frac{\quad}{x^2} = \frac{\quad}{\quad}$$

$$840 \quad x^2 \quad x^2$$

$$12.5 \quad 225$$

$$\text{Simplifiant on a: } \frac{\quad}{8} = \frac{\quad}{x^2}$$

$$125 \quad 225$$

$$\text{Multipliant les 2 termes du 1er membre par 10 on a: } \frac{\quad}{80} = \frac{\quad}{x^2}$$

$$80 \quad x^2$$

Multipliant par $80x^2$ le plus petit multiple commun on a:

$$125x^2 = 18000.$$

$$x^2 = 144.$$

$$x = \text{La racine carrée de } 144 = 12 \text{ pieds. } \textit{Rép.}$$

3. Trouvez les dimensions d'un cylindre de la contenance d'un minot, dont la hauteur soit égale au diamètre de la base.

Solution: Dans 1 minot il y a huit gallons et dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.

$$277.274 \times 8 = 2218.192 \text{ pouces cubes dans 1 minot.}$$

Soit x le diamètre de la base alors x la hauteur.

$$x^2 \times 0.7854 = \text{surface de la base.}$$

$$x^2 \times 0.7854 \times x = 0.7854x^3.$$

$$0.7854x^3 = 2218.192.$$

$$x^3 = 2218.192 \div 0.7854 = 2824.283.$$

$x = \text{la racine cubique de } 2824.283 = 14.135 + \text{pouces diamètre de la base et hauteur du cylindre. } \textit{Rép.}$

“LE NATURALISTE CANADIEN”

Nos meilleurs souhaits au *Naturaliste canadien* qui vient d'entrer dans sa 39e année d'existence.

“THE EDUCATIONAL REVIEW”

Cordiales félicitations à notre confrère de St-Jean, N. B., *The Educational Review*, qui vient d'entrer dans sa vingt-cinquième année de publication.

“LE BULLETIN DES ETUDES” DES FRERES MARISTES

Meilleurs vœux de succès pour cette revue pédagogique de haute valeur, à l'occasion de sa 9e année.

Petite revue

Le Saint Siège a élevé à la dignité épiscopale, le curé de la cathédrale de Montréal, M. le chanoine Gauthier. Mgr Gauthier a été consacré évêque auxiliaire de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal en août dernier.

Le 7 d'août dernier, a eu lieu à Bouctouche, le second congrès pédagogique acadien. L'année dernière, notre directeur a eu le plaisir et l'honneur de prendre part au premier congrès pédagogique de langue française en Acadie.

Cette année, la province de Québec était représentée par M. l'abbé P. Perrier et M. Omer Héroux. Le congrès a remporté un plein succès. Nos félicitations à qui de droit, et particulièrement à M. l'abbé Léger, l'infatigable organisateur de ce congrès.

Dimanche, le 1er septembre, l'Inspecteur-général assistait à Laprairie, en qualité de représentant du Surintendant de l'Instruction publique, à la bénédiction d'une annexe ajoutée à l'académie dirigée par les Frères de l'Instruction chrétienne. A cette occasion, le président de la commission scolaire avait convoqué tous les commissaires d'écoles du comté de Laprairie pour venir entendre la conférence de l'Inspecteur-général sur l'Instruction publique. Dans la livraison d'octobre, nous publierons ce discours.

AVIS IMPORTANTS

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de la publication*. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

Toutes les lettres qui nous sont adressées, doivent contenir lisiblement le nom du signataire, la date et l'endroit de sa résidence, ainsi que le nom du comté dans lequel se trouve la résidence. Si le signataire réside dans une ville, qu'il indique le nom de la rue et le numéro de la maison qu'il habite.

L'absence de ces indications a été cause qu'un certain nombre de lettres adressées à nos éditeurs, durant l'année écoulée, sont restées sans réponse.

Prière d'adresser toutes les demandes relatives aux *Questions et Réponses* du Bureau central, à M. W. Bussièrès, Ecole normale Laval, Québec, et non au Directeur de *L'Enseignement Primaire*, qui n'a rien à voir avec la distribution de cette brochure.